

DOCUMENT TECHNIQUE

FINALE 2020



Notre vision

Ce que nous voulons devenir

La Société des Jeux de l'Acadie vise à être reconnue comme un organisme modèle pour le développement de la jeunesse, de la langue française et de la culture acadienne.

Notre mission

Notre raison d'être

La Société des Jeux de l'Acadie a pour mission de développer le mouvement des Jeux de l'Acadie afin de contribuer à l'épanouissement de la jeunesse francophone des provinces atlantiques par l'entremise de compétitions sportives et d'activités culturelles.

Nos buts

1. Promouvoir la participation à l'activité physique et artistique comme moyen de maintenir/améliorer sa santé physique et mentale;
2. Initier la jeunesse acadienne et francophone à la pratique de différentes disciplines sportives et d'activités artistiques par l'entremise de compétitions, cliniques et ateliers de formation;
3. Organiser des manifestations sportives et artistiques d'envergure, conférences, colloques, ateliers, spectacles et galas afin d'éduquer le public aux valeurs du sport et des activités artistiques comme moyen de formation;
4. Organiser un programme de formation pour le développement du leadership chez la jeunesse acadienne et francophone;
5. Améliorer la condition physique de la population en général;
6. Contribuer au développement artistique de la population en général;
7. Optimiser les chances des jeunes acadiens et francophones à poursuivre leur développement sportif et artistique vers des niveaux plus élevés tels que le sport interscolaire, communautaire, les Jeux de la francophonie canadienne, les Jeux du Canada, les sports et les études universitaires, les championnats nationaux et jusqu'à une carrière dans le domaine.
8. Optimiser les chances des jeunes acadiens et francophones à poursuivre leur développement vers des réseaux de compétitions et de performances plus élevées au niveau artistique;
9. Organiser toutes les activités connexes pour atteindre les fins ci-dessus.

Nos valeurs

Ce qui nous définit et nous motive

Fierté francophone : Nous sommes fiers de notre patrimoine francophone et acadien.

Leadership : Nous préconisons un leadership dynamique et proactif, qui fait progresser l'organisme avec vigueur.

Collaboration : Nous favorisons le partage des idées, des informations, des connaissances et des compétences.

Innovation : Nous sommes constamment à la recherche de nouvelles approches pour répondre adéquatement aux besoins et préoccupations de nos membres et nos partenaires.

Équité : Nous croyons à l'égalité en droit et en dignité des personnes. Nous sommes impartiaux, objectifs, équitables et réfléchis.

Bénévolat : L'organisme reconnaît et apprécie ses bénévoles qui donnent librement leur temps, leur expérience et leur expertise.

DOCUMENT TECHNIQUE
DE LA SOCIÉTÉ DES JEUX DE L'ACADIE INC.



Jeux de l'Acadie
Je suis avec toi aux Jeux de l'Acadie

Adopté par le Conseil d'administration de la
Société des Jeux de l'Acadie le **25 août 2019**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
INFORMATIONS GÉNÉRALES	9
A – DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE :.....	9
B – ADMISSIBILITÉ :.....	9
C – PARTICIPATION :.....	12
D – DÉLÉGATION:.....	13
E – INSCRIPTION.....	14
F – INADMISSIBILITÉ, SANCTION ET IRRÉGULARITÉ :.....	15
G – COMPORTEMENT :.....	16
H – RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :.....	16
I – PRIX DE L'AMITIÉ :.....	18
J – PRIX DE L'AMÉLIORATION :.....	19
K – PRIX DE L'ESPRIT SPORTIF :.....	20
L – VISITE DES INSTALLATIONS :.....	20
M – RÉUNIONS DES ENTRAÎNEURS :.....	21
N – ALTERNANCE DES TERRAINS :.....	21
O – DÉLÉGATION INVITÉ :.....	21
P – SITUATION EXCEPTIONNELLE :.....	21
Q – FORFAIT :.....	21
R – EN CAS DE PLUIE :.....	22
S – COMITÉ TECHNIQUE :.....	22
T – COMITÉ DU BRIS D'ÉGALITÉ :.....	Erreur! Signet non défini.
U – EN CAS DE BRIS D'ÉGALITÉ :.....	23
V – MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS :.....	23
W – RÈGLEMENTS SUR LES CRITÈRES DE MAINTIEN D'UNE DISCIPLINE SPORTIVE AUX JEUX DE L'ACADIE :.....	24
X – RÈGLEMENTS SUR LES CRITÈRES DE MAINTIEN DES DISCIPLINES ARTISTIQUES ET CULTURELLES AUX JEUX DE L'ACADIE :.....	24
ATHLÉTISME MIXTE UNI.....	25
A – FORMAT :.....	25
B – ÉPREUVES :.....	25
C – STANDARD :.....	26
D – CLASSEMENT :.....	26
E – BRIS D'ÉGALITÉ :.....	27
F – EN CAS DE PLUIE :.....	27
G – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :.....	27
BADMINTON MIXTE	33
A – FORMAT :.....	33
B – BRIS D'ÉGALITÉ :.....	35
C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :.....	36
IMPROVISATION MIXTE.....	39
A – FORMAT :.....	39
B – CLASSEMENT ET BRIS D'ÉGALITÉ :.....	40

C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :	41
MINI HANDBALL MIXTE	45
A – FORMAT :	45
B – BRIS D'ÉGALITÉ :	47
C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :	48
SOCCER FÉMININ ET MASCULIN	50
A – FORMAT :	50
B – BRIS D'ÉGALITÉ:	52
C – EN CAS DE PLUIE :	54
D – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :	54
ULTIMATE FRISBEE MIXTE	56
A – FORMAT :	56
B – BRIS D'ÉGALITÉ :	58
C – EN CAS DE PLUIE :	59
D – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :	59
VÉLO DE MONTAGNE MIXTE	63
A – FORMAT:	63
B – BRIS D'ÉGALITÉ :	64
C – EN CAS DE PLUIE :	64
D – ÉQUIPEMENT :	64
E – PARCOURS :	65
F – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :	65
LA VOIX DES GROUPES	67
A – FORMAT :	67
B – CLASSEMENT ET BRIS D'ÉGALITÉ :	68
C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :	69
VOLLEY-BALL FÉMININ ET MASCULIN	73
A – FORMAT :	71
B – BRIS D'ÉGALITÉ :	73
C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :	74
PROGRAMMATION	76
FINALE 2019	76
COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION	77
(Nombre maximum)	77
COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION	78
(Nombre minimum)	78
STANDARDS 2019 EN ATHLÉTISME	Erreur! Signet non défini.
RECORDS EN ATHLÉTISME	80
POLITIQUE POUR LES JEUX RÉGIONAUX	86

INTRODUCTION

Dans le but d'aider les Comités organisateurs des prochaines Finales, les entraîneurs, les officiels et arbitres, les gérants ainsi que les membres des délégations, la Société des Jeux de l'Acadie inc. a produit ce **DOCUMENT TECHNIQUE**. Il se veut l'explication des différentes réglementations qui sont en vigueur durant la Finale des Jeux de l'Acadie **2020** à ***St-Jean et Quispamsis, Nouveau-Brunswick.***

Les règlements contenus dans ce DOCUMENT TECHNIQUE priment sur les mêmes règlements des associations canadiennes.

Dans la première partie, vous trouverez des informations générales qui sont la base des règlements. La deuxième partie traite essentiellement des disciplines du volet compétitif inscrites dans le cadre de la Finale des Jeux de l'Acadie.

Veillez noter que tous les changements apportés au DOCUMENT TECHNIQUE **2020** en vigueur pour cette Finale sont à la fois en gras, soulignés et en italique.

N.B. L'utilisation du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

PROGRAMMATION SPORTIVE – 2020

La programmation sportive est composée de disciplines sportives qui ont pour but de faire compétitionner les athlètes de chaque région entre eux.

Disciplines individuelles :

- L'athlétisme mixte (12-13 ans et 14-15 ans);
- Para-athlétisme mixte (17 ans et moins);
- Badminton mixte (16 ans et moins);
- Vélo de montagne mixte (14 ans et moins);

Disciplines collectives :

- Mini handball mixte (12 ans et moins);
- Soccer féminin et masculin (14 ans et moins);
- Ultimate frisbee mixte (16 ans et moins);
- Volleyball féminin et masculin (14 ans et moins);

VIE ACTIVE

La catégorie d'âge est de 16 ans et moins. Le choix du sport est effectué par le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie (COFJA) qui devra alors le présenter pour approbation au Conseil d'administration de La Société des Jeux de l'Acadie avant le 1^{er} septembre 2019. Le COFJA devra choisir parmi une liste de sports tels le squash, le bench fit, le canot-kayak, etc. Le nombre de participants peut changer selon la discipline choisie.

PROGRAMMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – 2020

La programmation artistique et culturelle est composée de disciplines qui ont pour but d'initier la jeunesse francophone à la pratique de différentes disciplines artistiques et culturelles pour développer sa construction identitaire et son sentiment d'appartenance à la culture acadienne.

Ces disciplines sont :

- L'improvisation (14 ans et moins);
- La Voix des Groupes (16 ans et moins);
- Discipline au choix du COFJA*

*Le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie (COFJA) choisi parmi les choix suivants : arts du cirque, arts médiatiques, arts visuels, danse, littérature, musique, photographie, théâtre, ou tout autre choix du COFJA approuvé par la SJA. La catégorie d'âge est de 16 ans et moins. Cette discipline au choix du COFJA est non compétitive. Le nombre de participants peut changer selon la discipline choisie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

A – DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE :

La Société des Jeux de l'Acadie inc. regroupe les neuf (9) régions suivantes :



B – ADMISSIBILITÉ :

B1 - Participants :

Les participants et les substituts admissibles sont ceux qui ont participé et respecté les politiques aux Jeux régionaux de l'année de la Finale des Jeux de l'Acadie dans la discipline concernée à l'exception de l'athlétisme (voir article 4.2 – section Athlétisme)

Un participant est considéré comme ayant participé aux Jeux régionaux par sa présence à la compétition.

Le participant doit participer avec l'école à laquelle il est inscrit et qu'il fréquente au moment des Jeux régionaux et des Jeux régionaux - volet d'automne précédant la Finale des Jeux de l'Acadie. Cependant, un participant qui déménage après s'être classé lors des Jeux régionaux - volet d'automne aura la possibilité de représenter l'école qu'il fréquentait à ce moment.

Le participant qui reçoit son éducation à la maison peut participer pourvu qu'il s'affilie à l'école de sa communauté ou de sa municipalité, qu'un des deux parents soit francophone et que la majeure partie de son éducation soit en français.

Suite à des comportements jugés inacceptables, un participant peut se voir refuser sa participation à la Finale des Jeux de l'Acadie par la direction de son école ou de son Comité régional/provincial.

B2 - Entraîneurs :

Tous les entraîneurs sportifs doivent détenir leur formation partie A du module multisports (Compétition – introduction comprenant Planification d’une séance d’entraînement, nutrition et prise de décision éthique) du programme national de certification des entraîneurs (PNCE) à leur deuxième participation à la Finale des Jeux de l’Acadie. La compilation de cette certification a débuté à la Finale 2005. En ce qui a trait à la programmation artistique et culturelle, il est fortement recommandé d’avoir des personnes avec une expérience adéquate dans les disciplines concernées.

B3 - Critères linguistiques :

Pour le Nouveau-Brunswick : les participants qui fréquentent les écoles francophones lors des Jeux régionaux – volet d’automne et des Jeux régionaux;

Pour l’Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador : les participants qui sont inscrits à une école de la Commission scolaire de la langue française ou qui peuvent s’exprimer en français et dont un des parents ou grands-parents est francophone;

Pour la Nouvelle-Écosse : Les participants inscrits dans un programme du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). Dans les régions où il n’y a pas encore d’école du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), le participant doit avoir des parent(s) acadien(s)/francophone(s) et être inscrit dans un programme d’immersion en français.

B4 - Substituts :

Il n’y a pas de substitut dans les disciplines collectives.

Dans les disciplines individuelles, à l’exception de l’athlétisme, chaque équipe pourra aller chercher son ou ses substituts dans les participants étant inscrits dans le système informatisé et ayant participé aux Jeux régionaux – volet d’automne ou aux Jeux régionaux dans la discipline en question.

Pour les substitutions en athlétisme, veuillez vous référer à la rubrique « Athlétisme mixte », aux sections C et G.

B5 – Âge d’admissibilité

Les athlètes du Nouveau-Brunswick, de l’Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador :

B5.1 Athlétisme mixte *UNI* (12-13 et 14-15 ans)

- Qui atteignent 12 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 12-13 ans. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 14 ans au 31 décembre 2020 ;
- qui atteignent 14 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 14-15 ans. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 16 ans au 31 décembre 2020;

B5.2 Para (17 ans et moins)

- qui atteignent 11 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 17 ans et moins. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 18 ans au 31 décembre 2020. Tous les athlètes nés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2009 sont admissibles.

B5.3 Mini handball mixte l’Acadie nouvelle (12 ans et moins) :

Les participants du Nouveau-Brunswick, de l’Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 10 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 12 ans et moins. Cependant, les participants ne doivent pas atteindre 13 ans au 31 décembre 2020 sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les participants ne doivent pas atteindre 13 ans avant le 1^{er} octobre 2020. Tous les participants nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2010 sont admissibles.

B5.4 Improvisation mixte (14 ans et moins),

B5.5 Soccer féminin et masculin (14 ans et moins),

B5.6 Vélo de montagne mixte (14 ans et moins)

B5.7 Volleyball féminin et masculin (14 ans et moins) :

Les participants du Nouveau-Brunswick, de l’Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 11 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 14 ans et moins. Cependant, les participants ne doivent pas atteindre 15 ans au 31 décembre 2020 sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les participants ne doivent pas atteindre 15 ans avant le 1^{er} octobre 2020. Tous les participants nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2009 sont admissibles.

B5.8 Badminton mixte (16 ans et moins)

B5.9 La Voix des groupes (16 ans et moins)

B5.10 L’Ultimate frisbee mixte (16 ans et moins):

Les participants du Nouveau-Brunswick, de l’Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 11 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 16 ans et moins. Cependant, les participants ne doivent pas atteindre 17 ans au 31 décembre 2020 sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les

participants ne doivent pas atteindre 17 ans avant le 1^{er} octobre 2020. Tous les participants nés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2009 sont admissibles.

C – PARTICIPATION :

- C1. Le participant peut participer à une seule discipline à la Finale des Jeux de l'Acadie en plus de l'athlétisme.
- C2. Les écoles qui accueillent les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e années peuvent se regrouper avant les Jeux régionaux pour former une ou plusieurs équipes. Ce regroupement ne doit pas dépasser le nombre de deux cent cinquante (250) élèves selon le nombre minimum de participants et selon la catégorie d'âge des élèves inscrits au 30 septembre 2019. Ce regroupement doit être soumis par écrit à La Société des Jeux de l'Acadie inc. avant le 30 avril.

Si le Comité régional ou provincial procède à des Jeux régionaux - volet d'automne, le regroupement pour la compétition doit être soumis par écrit à La Société des Jeux de l'Acadie inc. avant le 30 septembre.

- C3. Étape du regroupement pour les disciplines à l'exception de La Voix des groupes :
1. Le but premier pour une école est de faire sa propre équipe. Chaque école doit organiser un minimum de 2 tentatives (rencontres) pour constituer leur équipe. Les tentatives (rencontres) doivent être ouvertes à tous les jeunes de la catégorie d'âge. Exemple : 14 ans et moins : 11, 12, 13 et 14 ans.
 2. Si le nombre de participants est suffisant à la création d'une équipe suite à au moins deux (2) pratiques, c'est à la discrétion de l'entraîneur à déterminer si un participant de 11 et 12 ans (10 ans au mini handball) a les habiletés requises pour réussir au même niveau que le reste de l'équipe. Suite à la décision de retrancher un participant de 11 ou 12 ans qui n'a pas les habiletés requises, l'équipe n'atteignant plus le minimum requis pourra ensuite procéder au regroupement avec l'approbation du comité régional ou provincial. Les élèves de 13 et 14 ans ne peuvent pas être retranchés dans le but de faire un regroupement.

N.B. Si une des écoles ne peut se former une équipe dans son école, celle-ci pourra se regrouper avec une autre école.

Si une équipe ne répond pas aux critères 1 et 2 et qu'elle désire se regrouper à une autre école, le nombre total des jeunes admissibles ne devra pas dépasser 250. Le calcul s'effectue avec deux (2) catégories d'âges, donc :

- 15 ans et moins : 9^e et 8^e (15 et 14 ans)
- 14 ans et moins : 8^e et 7^e années (14 et 13 ans)
- 13 ans et moins : 7^e et 6^e années (13 et 12 ans)
- 12 ans et moins : 6^e et 5^e années (12 et 11 ans)

- C4. En ce qui a trait aux écoles de la 6^e année et moins, celles-ci peuvent s'affilier avant les Jeux régionaux avec les élèves de la 7^e et 8^e année de l'école où ils seront inscrits en septembre de l'année suivante et vice-versa (7^e année avec 6^e année) avec les écoles fréquentées antérieurement. **Ceci n'est pas considéré comme un regroupement, mais plutôt comme une affiliation** qui doit être soumise par écrit à La Société des Jeux de l'Acadie inc. avant le 30 avril.

Si le Comité régional ou provincial procède avec un volet d'automne, l'affiliation pour la compétition doit être soumise par écrit à La Société des Jeux de l'Acadie inc. avant le 30 septembre.

- C5. Les écoles de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador qui offrent des cours d'immersion en français peuvent se regrouper pour former une ou plusieurs équipes. Ce regroupement peut dépasser deux cent cinquante (250) élèves de la 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e année, inscrits au 30 septembre de l'année précédant la Finale des Jeux de l'Acadie. Ce règlement n'est permis que si le nombre d'élèves admissibles ne dépasse pas deux cent cinquante (250). Pour être admissibles, les jeunes doivent être inscrits à une école de la Commission scolaire de la langue française, ou être capables de parler et de s'exprimer en plus d'avoir un parent ou un grand-parent francophone.

<u>Exemple :</u>	l'école A :	150 élèves :	4 admissibles
	l'école B :	300 élèves :	25 admissibles
	l'école C :	<u>100 élèves :</u>	<u>50 admissibles</u>
	TOTAL :	550 élèves :	79 admissibles

- C6. Toutes procédures pour les regroupements et affiliations doivent être approuvées par le Comité régional ou provincial.**

D – DÉLÉGATION:

1. L'équipe d'encadrement est composée des entraîneurs, des gérants, d'un chef de mission et de trois (3) adjoints (soit deux (2) femmes et deux (2) hommes) et de sept (7) personnes accompagnatrice. La délégation comprend les participants et l'équipe d'encadrement.
2. Pour la délégation de l'Île-du-Prince-Édouard, elle est composée de membres additionnels dans l'équipe d'encadrement des participants. Ces personnes sont des membres de leur programme Académie jeunesse et sont des assistants aux entraîneurs pendant la Finale. Ils ont les mêmes privilèges que les entraîneurs et gérants lors des compétitions seulement. Ils ne reçoivent aucune médaille.
3. Le Chef de mission est la personne responsable de sa délégation pendant toute la durée de la Finale des Jeux de l'Acadie.

E – INSCRIPTION

1. À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, les formulaires d'inscription des participants et des équipes dûment remplis pour les Jeux régionaux de chaque région doivent être entrés dans l'application informatique de La Société des Jeux de l'Acadie au plus tard le 10 octobre pour les Jeux régionaux - volet d'automne, et au plus tard le 10 mai pour les Jeux régionaux. Cependant, il est possible d'effectuer des changements jusqu'au début de la compétition à condition que les participants soient affectés à une discipline spécifique pour la finale en cours avant la date limite mentionnée ci-dessus.
2. Les régions doivent fournir à la SJA les dates des Jeux régionaux – volet d'automne pour approbation au plus tard deux (2) semaines avant le début de leurs compétitions.
3. Pour la délégation de l'Île-du-Prince-Édouard, les formulaires d'inscription des participants et des équipes dûment remplis doivent être entrés dans l'application informatique de la Société des Jeux de l'Acadie au plus tard six (6) jours ouvrables après la tenue de leurs Jeux régionaux et de leurs Jeux régionaux - volet d'automne.
3. À l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, les formulaires d'inscription des participants et des équipes dûment complétés de chaque région doivent être remis en bonne et due forme à La Société des Jeux de l'Acadie inc. six (6) jours ouvrables après la tenue des Jeux régionaux et des Jeux régionaux - volet d'automne.
4. Pour la délégation de Terre-Neuve-et-Labrador, les formulaires d'inscription des participants et des équipes dûment remplis de chaque région doivent être remis à La Société des Jeux de l'Acadie inc. avant le 1^{er} juin 2020. Pour ce qui est de l'application informatique, le tout doit être entré au plus tard le 10 mai.
6. Sous réserve de l'article 3, les formulaires d'inscription d'un participant incomplets ou erronés constituent une inscription incomplète et le participant en question se voit refuser le droit de participer à la Finale des Jeux de l'Acadie.
7. Sous réserve de l'article 3, le participant dont le nom n'apparaît pas sur le formulaire d'inscription de l'équipe se voit refuser le droit de participer à la Finale des Jeux de l'Acadie.
8. Nonobstant les articles 1 et 3, le formulaire d'inscription d'un participant substitut dûment rempli doit être présenté lors de l'accréditation à la Finale des Jeux de l'Acadie.

Dans l'éventualité qu'une situation décrite aux articles 6, 7 et 8 susmentionnés survienne à la Finale des Jeux de l'Acadie, l'athlète en question doit retourner chez lui aux frais de son Comité régional ou provincial.

Politiques concernant les substitutions dans les disciplines individuelles :

À l'accréditation, lors de la Finale des Jeux de l'Acadie, un participant régulier peut être remplacé par un substitut dont le nom apparaît sur le formulaire d'inscription comme substitut. Un substitut dont le nom n'apparaît pas sur ce dernier doit suivre la politique # 3 concernant les formulaires d'inscription ci-dessus.

Il y a toutefois quelques particularités concernant les substitutions en athlétisme mixte (voir page 35, article 4).

F – INADMISSIBILITÉ, SANCTION ET IRRÉGULARITÉ :

F1. Tous les membres de la délégation dûment accrédités à la Finale des Jeux de l'Acadie et découverts inadmissibles se voient retirer leur droit de compétition, même au niveau hors-concours. La Société des Jeux de l'Acadie inc. entend par **inadmissibles** tous les participants qui n'ont pas respecté les politiques des Jeux régionaux, tous les membres de la délégation qui ont fourni une mauvaise information sur les formulaires d'inscription ou tous les participants et entraîneurs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité de ce DOCUMENT TECHNIQUE (voir rubrique Informations générales, section B – Admissibilité).

F2. Si le participant est découvert **inadmissible pendant la ronde préliminaire** aux Jeux régionaux ou à la Finale des Jeux de l'Acadie, son équipe est disqualifiée et les points accumulés lors de la ou des rencontres disputées contre cette équipe sont annulés, et le rang des autres équipes est ajusté en conséquence. L'équipe disqualifiée se voit retirer son droit de compétition, même au niveau hors-concours.

F3. Si le participant est découvert **inadmissible pendant la ronde des finales** aux Jeux régionaux ou à la Finale des Jeux de l'Acadie, son équipe est disqualifiée et aucun point au classement ne lui est accordé ni aucune médaille ne lui est remise. Le rang des autres équipes n'est pas ajusté. L'équipe disqualifiée se voit retirer son droit de compétition, même au niveau hors-concours.

F4. Si le participant d'une équipe est découvert inadmissible après les Jeux régionaux et avant le dépôt des inscriptions au bureau de La Société des Jeux de l'Acadie inc., l'équipe est disqualifiée et aucun point au classement ne lui est accordé. Le rang des autres équipes est ajusté en conséquence.

F5. Si le participant d'une discipline individuelle est découvert inadmissible après les Jeux régionaux et avant le dépôt des inscriptions au bureau de La Société des Jeux de l'Acadie inc., il peut être remplacé par le substitut.

F6. Si le participant d'une équipe est découvert inadmissible après le dépôt des inscriptions au bureau de La Société des Jeux de l'Acadie inc., l'équipe est disqualifiée et ne peut se présenter à la Finale des Jeux de l'Acadie. Aucune substitution de l'équipe ne sera acceptée dans un tel cas.

F7. Si le participant d'une discipline individuelle est découvert inadmissible après le dépôt des inscriptions au bureau de la Société des Jeux de l'Acadie inc., il est disqualifié et ne peut se présenter à la Finale des Jeux de l'Acadie. Aucune substitution de l'athlète ou du participant ne sera acceptée dans un tel cas.

F8. Si un participant ou une équipe n'est pas dûment inscrit dans l'application informatique de la Société des Jeux de l'Acadie avant la date limite prévue à l'article E.1 et E.3, ce participant ou cette équipe ne pourra pas prendre part aux Jeux régionaux - volet d'automne ou aux Jeux régionaux, le cas échéant.

F9. Si une équipe tombe sous le minimum requis pour compléter une équipe après les Jeux régionaux, l'équipe pourra tout de même participer à la Finale des Jeux de l'Acadie si cette équipe a encore assez de participants pour jouer. L'article B4 doit être suivi.

Toute autre irrégularité relative aux inscriptions est transmise au Conseil d'administration de La Société des Jeux de l'Acadie inc. pour décision. La décision du Conseil d'administration dûment constituée est prise selon un vote au 2/3 des membres présents; cette décision est finale.

G – COMPORTEMENT :

Les questions de discipline des participants, des entraîneurs et des gérants lors des compétitions relèvent de l'arbitre de la partie et du Comité technique. La décision du Comité technique est finale. Toutefois, l'autorité du Comité technique se limite à la programmation sportive, artistique et culturelle ainsi qu'à la vie active.

Pendant la Finale des Jeux de l'Acadie, tout autre problème relié à la conduite des membres de la délégation relève du Chef de mission de la délégation concernée. Si le problème ne peut être réglé à ce niveau, il est référé au Conseil d'administration de La Société des Jeux de l'Acadie inc. qui tranchera la question selon un vote au 2/3 des membres présents. Suite à la Finale, cette décision sera ramenée à la prochaine réunion du Conseil et pourra, par un vote au 2/3 des membres présents, imposer des sanctions additionnelles si jugées nécessaires.

H – RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :

H1. Prix :

1.1 Bannière :

Une bannière est remise à la région obtenant la première position dans chacune des disciplines.

1.2 Prix de l'Amitié :

Le « Prix de l'amitié » est remis à la délégation qui a démontré le meilleur climat de collaboration et d'amitié durant la Finale des Jeux de l'Acadie. (Voir article I)

1.3 Prix de l'Amélioration :

Le « Prix de l'amélioration » est remis à la délégation qui a démontré la plus grande amélioration sur le rendement de la programmation de l'année précédente. (Voir article J)

1.4 Prix de l'esprit sportif :

Les bannières du « Prix de l'esprit sportif » sont remises à la délégation qui a démontré le plus bel esprit sportif dans chacune des disciplines durant la Finale de Jeux de l'Acadie. (Voir article K)

H2. Médaille :

La remise des médailles est gérée par les membres du Comité de remise des médailles sous la supervision du représentant de La Société des Jeux de l'Acadie inc. nommé par la présidence.

2.1 Athlétisme mixte et vélo de montagne mixte :

Une médaille d'or est remise à chacun des athlètes terminant en première position dans une épreuve.

Une médaille d'argent est remise à chacun des athlètes terminant en deuxième position dans une épreuve.

Une médaille de bronze est remise à chacun des athlètes terminant en troisième position dans une épreuve.

Les entraîneurs, les gérants et **les apprentis-entraîneurs** dont la délégation aura terminé dans les trois premières positions dans les catégories suivantes : « athlétisme mixte 12-13 ans, athlétisme mixte 14-15 ans, para-athlétisme mixte 17 ans et moins, et vélo de montagne mixte 14 ans et moins recevront une médaille correspondant à la position remportée.

2.2 Autres disciplines

Une médaille d'or est remise à chacun des participants, un (1) entraîneur, un (1) gérant et **un (1) apprenti-entraîneur** d'une équipe ayant remporté la première position d'une discipline.

Une médaille d'argent est remise à chacun des participants, un (1) entraîneur, un (1) gérant et **un (1) apprenti-entraîneur** d'une équipe ayant remporté la deuxième position d'une discipline.

Une médaille de bronze est remise à chacun des participants, un (1) entraîneur, un (1) gérant et **un (1) apprenti-entraîneur** d'une équipe ayant remporté la troisième position d'une discipline.

I – PRIX DE L'AMITIÉ :

L'objectif principal de la création du Prix de l'amitié est de susciter, chez tous les participants de la Finale des Jeux de l'Acadie, un climat de collaboration et d'amitié entre les participants, les entraîneurs, les officiels et les organisateurs, et de souligner le phénomène de la fierté française.

Le choix de la région gagnante du Prix de l'amitié est fait pendant la Finale des Jeux de l'Acadie. La présentation du Prix de l'amitié est faite lors de la cérémonie de clôture de la Finale des Jeux de l'Acadie par un représentant du commanditaire du prix, le cas échéant. Immédiatement après l'annonce du vainqueur du Prix de l'amitié, le Chef de mission et deux (2) participants (une (1) fille et un (1) garçon de la région gagnante iront chercher ledit prix.

Les participants, les entraîneurs, les gérants, les accompagnateurs, **les apprenti-entraîneurs, les participants de la Relève,** les Chefs de mission et les adjoints de chaque région ainsi que le Conseil d'administration du COFJA et le sous-comité de la programmation du COFJA peuvent participer au choix de la région récipiendaire du Prix de l'amitié.

Les votes sont compilés par les membres du comité du Prix de l'amitié, sous la supervision du représentant de La Société des Jeux de l'Acadie inc. nommé par la présidence. La région gagnante du prix est celle qui obtient le plus de votes.

Les votes sont détruits après la compilation.

Procédure du vote :

Le Conseil d'administration, le sous-comité de la programmation du COFJA et les membres des délégations doivent exprimer leur vote en indiquant la délégation qui, selon eux, est la plus méritante du prix.

Le vote se fait de façon électronique selon le modèle fourni par La Société des Jeux de l'Acadie. Le choix des membres des délégations est fait par scrutin secret lors des deux dernières journées de la Finale des Jeux de l'Acadie.

Pour être admissible au vote, il faut être accrédité et présenter sa carte d'accréditation. La carte d'accréditation est poinçonnée comme preuve que le détenteur de cette carte a bel et bien voté.

Les membres des délégations n'ont pas le droit de voter pour la région qu'ils représentent.

Pour obtenir le Prix de l'amitié, une délégation doit avoir participé au vote dans une proportion d'au moins 85 %. Les votes rejetés ne seront pas comptabilisés dans ce pourcentage.

Bris d'égalité :

1. S'il y a égalité à la première position, le Prix sera remporté par la région qui a le plus haut taux de participation au vote comparativement à l'autre.
2. Si l'égalité persiste à la première position, une réplique du prix sera remise aux régions impliquées dans l'égalité.

J – PRIX DE L'AMÉLIORATION :

Ce prix a été créé afin de susciter, chez tous les participants de la Finale des Jeux de l'Acadie, le développement, la participation, l'effort et la performance individuels et collectifs.

Le choix de la région gagnante du Prix de l'amélioration est fait pendant la Finale des Jeux de l'Acadie. La présentation du Prix de l'amélioration est faite lors de la cérémonie de clôture de la Finale des Jeux de l'Acadie par un représentant du commanditaire du prix, le cas échéant. Immédiatement après l'annonce du vainqueur du Prix de l'amélioration, le Chef de mission et deux (2) participants (une (1) fille et un (1) garçon) de la région gagnante vont chercher ledit prix.

S'il y a égalité en première position, on utilisera la même formule que la discipline d'athlétisme mixte pour départager le pointage (voir rubrique Athlétisme mixte).

La compilation est faite par le Comité de statistiques du COFJA de la façon suivante :

- Le pointage final de la dernière année de la participation à la Finale des Jeux de l'Acadie des disciplines et celui de l'année en cours pour ce même critère est pris en considération dans le calcul du pourcentage d'amélioration;
- La délégation doit être présente dans la discipline l'année précédente pour avoir accès au point qui détermine le calcul.
- La région gagnante est celle qui aura le meilleur pourcentage d'amélioration entre les deux (2) Finales des Jeux de l'Acadie.

Selon l'exemple ci-dessous, la Région B recevrait le Prix de l'amélioration avec une amélioration de 52% de 2000 à 2001.

RÉGION	2014	2015	% D'AMÉLIORATION	
A	192 pts	186 pts	$186 / 192 \times 100 = 96 \%$	- 4 % amélioration
B	96 pts	146 pts	$146 / 96 \times 100 = 152 \%$	52 % amélioration
C	212 pts	220 pts	$220 / 212 \times 100 = 104 \%$	4 % amélioration
D	180 pts	210 pts	$210 / 180 \times 100 = 117 \%$	17 % amélioration

K – PRIX DE L'ESPRIT SPORTIF :

Le Prix de l'esprit sportif vise à reconnaître de façon particulière une région par discipline à la Finale des Jeux de l'Acadie qui fait preuve, d'une manière tangible, de la mise en application du concept de l'esprit sportif.

Critère d'évaluation :

La région choisie doit respecter les critères suivants :

1. Respecter les cinq (5) grands principes de la charte de l'esprit sportif :

- L'observation des règlements;
- Le respect de l'adversaire;
- Le respect de l'officiel et l'acceptation de ses décisions;
- Le souci de l'équité;
- Le maintien de sa dignité.

2. Faire preuve d'une conduite exemplaire durant la compétition.

Mode de sélection :

La sélection de la région gagnante de la bannière du Prix de l'esprit sportif dans chacune des disciplines à la Finale des Jeux de l'Acadie se fait par un comité d'évaluation de trois personnes, présidé par le responsable de chacune des disciplines.

L – VISITE DES INSTALLATIONS :

Afin d'assurer des installations de qualité, La Société des Jeux de l'Acadie inc. se réserve le droit de visiter les installations soumises une première fois à l'automne précédant la Finale, une deuxième fois en mai et une semaine avant la tenue de la Finale des Jeux de l'Acadie. La Société des Jeux de l'Acadie inc. réserve également le droit d'exiger des changements si nécessaires.

M – RÉUNIONS DES ENTRAÎNEURS :

Des réunions pour les entraîneurs sont prévues lors de la Finale des Jeux de l'Acadie. L'horaire de ces rencontres est fourni par le COFJA.

N – ALTERNANCE DES TERRAINS :

Pour les compétitions où plus d'un terrain est utilisé et si les circonstances le permettent, les équipes alternent de la façon la plus équitable possible sur ces terrains.

O – DÉLÉGATION INVITÉE :

La Société des Jeux de l'Acadie inc. adopte le principe d'accepter la participation d'une délégation de langue française qu'elle invite pour la Finale des Jeux de l'Acadie. La participation de cette délégation invitée dans une discipline quelconque sera déterminée d'un commun accord entre la Société des Jeux de l'Acadie inc., le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et la délégation invitée.

Toute acceptation d'une délégation invitée devra être étudiée par les Comité permanents de la programmation sportive et artistique et acceptée par le Conseil d'administration. Les modalités sont élaborées et présentées au Conseil d'administration pour approbation. La formule de compétition est adaptée en fonction de la présence du groupe invité.

P – SITUATION EXCEPTIONNELLE :

Toute compétition doit se dérouler entre 8 h et 24 h dans un rayon de cinquante kilomètres (50 km) de la municipalité hôte.

Q – FORFAIT :

Si une équipe déclare délibérément forfait, elle est éliminée de la compétition et ne reçoit aucun point au classement de la discipline, qu'il s'agisse de la ronde préliminaire ou de la ronde des finales. Dans la ronde préliminaire, les points accumulés lors de la ou des rencontres disputées contre cette équipe sont annulés et le rang des autres équipes est ajusté en conséquence.

Lorsqu'il y a un forfait dans la ronde des finales, le classement des régions n'est pas ajusté (voir exemple ci-dessous).

Exemple :

Partie 1
A c. B
L'équipe B déclare forfait

Partie 2
C c. D

1 ^{ère} position	Équipe A	36 points
2 ^e position	Libre	-----
3 ^e position	Gagnant de C et D	28 points
4 ^e position	Perdant de C et D	20 points

Le Comité technique, en collaboration avec le COFJA, a le droit de disqualifier une équipe qui ne respecte pas les règlements spécifiques du DOCUMENT TECHNIQUE et/ou des Associations sportives canadiennes.

Le COFJA précise ces règlements lors de la rencontre des Chefs de mission et des rencontres des entraîneurs.

R – EN CAS DE CONDITION MÉTÉOROLOGIQUE EXTRÊME :

Tous les changements relevés en raison de conditions météorologiques extrêmes deviennent la responsabilité du Comité technique.

Pour plus de détails, voir chacune des disciplines.

S – COMITÉ TECHNIQUE :

Le Comité technique est composé de personnes-ressources ayant des connaissances dans les disciplines présentées lors de la Finale des Jeux de l'Acadie. Ces personnes sont choisies par La Société des Jeux de l'Acadie.

Afin de mettre l'accent sur la camaraderie et la participation, aucun protêt ne peut être déposé aux Jeux de l'Acadie. Cependant, par l'entremise d'un formulaire de plaintes, vous pouvez porter une plainte par écrit et la faire parvenir aux membres du Comité technique.

Étant donné que la protestation est interdite, la procédure menant à l'interprétation du DOCUMENT TECHNIQUE se fait comme suit :

1. Arrêt temporaire de la compétition si jugé nécessaire par l'arbitre ;
2. Le Comité technique se rend sur le site si nécessaire ;
3. Interprétation du règlement (interprétation finale) ;
4. La compétition se poursuit.

En cas de pluie, le Comité technique, en consultation avec le COFJA sur les solutions possibles, entreprend les étapes suivantes :

- Convoquer une réunion de ses membres ;
- S'assurer que les règlements propres aux disciplines concernées soient respectés ;
- Consulter les entraîneurs impliqués ;
- Consulter les officiels impliqués ;
- Arrêter temporairement la discipline en question ;
- Prévoir un minimum d'une heure pour effectuer le changement ;
- Avertir les comités concernés, exemples : transport, médical, médias, hébergement, etc. ;
- Effectuer le changement ;
- Début et /ou poursuite de la compétition.

Concernant la programmation, le Comité technique a le mandat de prendre toutes les décisions qui ne sont pas incluses dans le DOCUMENT TECHNIQUE.

T – EN CAS DE BRIS D'ÉGALITÉ :

Voici la procédure à suivre au cas où il faut briser l'égalité :

Aussitôt que le résultat est évident :

- Il y a un arrêt de la compétition (si nécessaire) ;
- Prise de décision du Comité ***technique*** ;
- Réunion des entraîneurs impliqués et du Chef de mission ou d'un assistant ;
- Annonce de la décision ;
- La compétition se poursuit ;
- Aucune discussion suite à la décision finale ;
- Discussions ultérieures pendant la journée sont possibles entre le vice-président au développement sportif et les personnes concernées afin de voir à une amélioration du système si jugé nécessaire.

V – MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS :

1. Une modification aux règlements l'année de la Finale des Jeux de l'Acadie ne peut être effectuée tant que le Conseil d'administration de La Société des Jeux de l'Acadie inc. ne l'ait votée aux deux tiers ($\frac{2}{3}$) des **voix émises au plus tard à son assemblée du mois d'août de l'année avant la Finale des Jeux de l'Acadie.**
2. Une modification aux règlements doit parvenir à La Société des Jeux de l'Acadie inc. au moins trois (3) semaines avant la réunion du Conseil d'administration.
3. Toutes les demandes doivent être faites par écrit.

Les modifications aux règlements ou aux règlements spécifiques des disciplines sont expliquées lors de la rencontre des Chefs de mission et lors de la rencontre des entraîneurs qui a lieu durant la Finale de Jeux de l'Acadie.

W – RÈGLEMENTS SUR LES CRITÈRES DE MAINTIEN D'UNE DISCIPLINE SPORTIVE AUX JEUX DE L'ACADIE :

Le Comité permanent de la programmation sportive de La Société des Jeux de l'Acadie inc. réévaluera, tous les 3 ans, la programmation sportive des Jeux de l'Acadie. L'ajout d'un sport pourra se faire de deux façons :

1 – D'après la recommandation du Comité permanent de la programmation sportive de La Société des Jeux de l'Acadie suite à une évaluation complète de la discipline en question.

2 – La Société des Jeux de l'Acadie inc. et son Comité permanent de la programmation sportive recevront des mises en candidatures pour tout ajout d'une discipline sportive aux Jeux de l'Acadie. Le Comité permanent de la programmation sportive fera par la suite l'évaluation du dossier et recommandera ou non l'ajout de la discipline.

X – RÈGLEMENTS SUR LES CRITÈRES DE MAINTIEN DES DISCIPLINES ARTISTIQUES ET CULTURELLES AUX JEUX DE L'ACADIE :

Le Comité permanent de la programmation artistique et culturelle de La Société des Jeux de l'Acadie inc. réévaluera, tous les 3 ans, la programmation artistique et culturelle des Jeux de l'Acadie. L'ajout d'une discipline artistique et culturelle pourra se faire de deux façons :

1 – D'après la recommandation du Comité permanent de la programmation artistique et culturelle de La Société des Jeux de l'Acadie suite à une évaluation complète de la discipline en question.

2 – La Société des Jeux de l'Acadie inc. et son Comité permanent de la programmation artistique et culturelle recevront des mises en candidatures pour tout ajout d'une discipline artistique et culturelle aux Jeux de l'Acadie. Le Comité permanent de la programmation artistique et culturelle fera par la suite l'évaluation du dossier et recommandera ou non l'ajout de la discipline.



ATHLÉTISME MIXTE UNI (12-13, 14-15, 17 ANS ET MOINS)



A – FORMAT :

Il y a trois (3) catégories d'âges soient : 12-13 ans, 14-15 ans et para 17 ans et moins.

La compétition d'athlétisme se déroule sur une période de deux (2) jours consécutifs.

Chaque région peut déléguer un athlète par épreuve. Une région peut déléguer un deuxième athlète dans l'épreuve concernée si celui-ci atteint le standard.

B – ÉPREUVES :

FILLES 12-13 ANS		
80 m	4 x 100 m	Javelot (400 g)
150 m	Disque (750 g)	Longueur
800 m	Hauteur (110 cm)	Poids (3 kg)
1200 m		

GARÇONS 12-13 ANS		
80 m	4 x 100 m	Javelot (400 g)
150 m	Disque (750 g)	Longueur
800 m	Hauteur (120 cm)	Poids (3 kg)
1200 m		

FILLES 14 –15 ANS		
100 m	1200 m	Disque (1 kg)
200 m	2000 m	Hauteur (120 cm)
300 m	4 x 100 m	Javelot (500 g)
800 m	Poids (3kg)	Longueur

GARÇONS 14-15 ANS		
100 m	1200 m	Disque (1 kg)
200 m	2000 m	Hauteur (130 cm)
300 m	4 x 100 m	Javelot (600 g)
800 m	Poids (4 kg)	Longueur

PARA-ATHLÉTISME MIXTE 17 ANS ET MOINS	
100 m ambulateur para	
100 m fauteuil roulant	

Lancer du poids para <u>(3 Kg)</u>
Lancer du poids para fauteuil roulant <u>(3 Kg)</u>
Lancer du disque para <u>(750 g)</u>
Lancer du disque para fauteuil roulant <u>(750 g)</u>

C – STANDARD :

Un athlète qui termine en deuxième position dans une épreuve lors des Jeux régionaux (ronde finale) et qui atteint le standard établi dans cette épreuve peut participer à la Finale des Jeux de l'Acadie (voir ci-dessous). Il est également considéré, lors de la Finale, comme étant le substitut du gagnant de cette épreuve advenant que ce dernier ne puisse pas se présenter à la Finale.

Un athlète qui termine en troisième position dans son épreuve lors des Jeux régionaux (ronde finale) et qui atteint le standard établi de l'épreuve peut être inscrit comme substitut lors de la Finale des Jeux de l'Acadie. Il peut alors participer à la Finale dans cette épreuve si le gagnant ou celui qui a atteint le standard aux Jeux régionaux (ronde finale) ne peut pas se présenter à la Finale.

Les standards établis pour chaque épreuve sont à la page 82 de ce document. Il est à noter qu'il n'y a pas de standard pour la course de relais (4 x 100 m).

Les standards ne s'appliquent pas pour les épreuves de para-athlétisme.

D – CLASSEMENT :

À chacune des épreuves d'athlétisme, les points sont accordés selon la méthode suivante :

1 ^{re} position = 10 points	6 ^e position = 4 points
2 ^e position = 8 points	7 ^e position = 3 points
3 ^e position = 7 points	8 ^e position = 2 points
4 ^e position = 6 points	9 ^e position = 1 point
5 ^e position = 5 points	

Par la suite, les points sont additionnés pour chacune des régions avec le seul et l'unique but de déterminer le classement final pour chaque groupe d'âge.

Une fois le classement des délégations établi pour chaque groupe d'âge, chaque délégation se fera accorder des points pour le Prix de l'Amélioration comme ceux accordés pour toutes autres disciplines.

Si l'athlète est disqualifié ou ne peut terminer l'épreuve, aucun point n'est accordé à la région.

Si une délégation présente deux athlètes à une épreuve, seul le meilleur résultat est comptabilisé pour l'obtention de la bannière. Aucun point n'est accordé au deuxième athlète.

E – BRIS D'ÉGALITÉ :

1. S'il y a égalité dans une épreuve, le nombre de points des positions impliquées est additionné et divisé par le nombre d'athlètes impliqués dans l'égalité.
2. S'il y a égalité au niveau du classement de la discipline, la priorité va à la région qui a amassé le plus de premières positions.
3. Si l'égalité persiste, le nombre de deuxièmes positions est à considérer, et ce jusqu'à la dernière position si nécessaire.
4. Si l'égalité persiste, le Comité technique doit briser celle-ci en se référant au livre de règlements.

F – EN CAS CONDITION MÉTÉOROLOGIQUE EXTRÊME :

La compétition a lieu même s'il pleut. L'arrêt de la compétition a seulement lieu pour les raisons suivantes : tonnerre, éclairs ou une décision du Comité technique.

Si la compétition est considérée comme incomplète, aucun point n'est décerné pour le classement général et les bannières ne sont pas accordées.

G – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :

Les règlements de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) sont en vigueur, sauf les règlements suivants :

1. Les athlètes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador :
 - 1.1. Qui atteignent 12 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 12-13 ans. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 14 ans au 31 décembre 2020;
 - 1.2. Qui atteignent 14 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 14-15 ans. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 16 ans au 31 décembre 2020.
 - 1.3. Qui atteignent 11 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 17 ans et moins. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 18 ans au 31 décembre 2020, sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les athlètes ne doivent pas atteindre 18 ans avant le 1er octobre 2020.

2. L'athlète peut participer à un maximum de trois (3) épreuves sans compter la course à relais. Par contre, parmi ces trois (3) épreuves, il ne peut faire qu'un maximum de deux (2) épreuves de pistes.
3. Deux (2) entraîneurs et deux (2) gérants complètent l'équipe. Deux (2) doivent être du sexe féminin et deux (2), du sexe masculin.
4. Étapes à suivre lorsqu'il y a une modification à faire avec les substituts :
 - 4.1. Si un athlète (régulier) ne peut se présenter à la Finale des Jeux de l'Acadie, il doit premièrement être remplacé, lors de l'accréditation, par le substitut inscrit sur le formulaire d'inscription de l'équipe.
 - 4.2. Si le substitut ne peut se présenter, soit parce qu'il s'est blessé lors des compétitions antérieures ou qu'il n'est pas venu à la Finale des Jeux de l'Acadie, le substitut est un athlète de la délégation. Dans le cas où l'athlète participant à plusieurs épreuves doit être remplacé, il faut préciser qu'un athlète différent peut le remplacer dans chaque épreuve tout en respectant le règlement spécifique numéro 2.
 - 4.3. La deuxième étape (4.2) ne peut se réaliser que s'il y avait un substitut inscrit sur le formulaire d'inscription de l'équipe, sinon, aucun membre de la délégation ne peut remplacer l'athlète régulier.
 - 4.4. Lors de l'accréditation, une délégation doit annoncer si le substitut remplace l'athlète régulier. Le substitut doit avoir avec lui son formulaire d'inscription de l'athlète.
 - 4.5. En cas de blessure pendant la rencontre d'athlétisme, l'athlète blessé peut être remplacé par un membre de l'équipe d'athlétisme. Cette modification doit s'effectuer à la table d'appel avant le début de l'épreuve par le Chef de mission ou son adjoint. Si ce même athlète blessé veut réintégrer la compétition, il devra avoir en sa possession une note officielle d'un médecin.
 - 4.6. Le COFJA organise une réunion des entraîneurs avant chaque jour de compétition. Tout changement d'athlète régulier, substitut ou membre de la délégation doit être fait à cette réunion.
 - 4.7. Après cette réunion, et jusqu'à 90 minutes avant la première épreuve de cette journée, il peut y avoir des changements en raison de problèmes médicaux. Tout changement doit se faire avec une note officielle d'un médecin.
5. Dans les courses de 80 m, 100 m, 150 m, 200 m, 300 m et le relais, si plus de six (6) régions sont représentées et que la piste n'a que six (6) couloirs, les athlètes sont divisés en vagues.

- 5.1. Les courses de 80 m, 100 m, 150 m et 200 m sont courues en vagues avec une finale. Le 300 m et le relais sont courus en vagues sans finale. Donc, le meilleur temps des vagues se mérite la première position, le deuxième meilleur temps se mérite la deuxième position, ainsi de suite.
6. La compétition doit être chronométrée électroniquement. Les couloirs et l'ordre des athlètes dans chacune des vagues sont déterminés par un tirage au sort effectué automatiquement par le système informatisé.
 - 6.1. Si un problème informatique majeur survient et que la compétition doit être chronométrée manuellement, les couloirs et l'ordre des athlètes sont déterminés par un tirage au sort par les responsables de la compétition avant la tenue de celle-ci. Le tirage au sort doit être fait sous la supervision d'une personne mandatée par La Société des Jeux de l'Acadie inc. Pour les épreuves de piste où il y a des vagues, l'ordre des couloirs se fait par un tirage au sort.
 - 6.2. Pour la ronde finale de ces épreuves, les meilleurs temps déterminent l'ordre des couloirs. L'ordre des couloirs sera comme suit :

1 ^{re} position	= 4 ^e couloir	5 ^e position	= 2 ^e couloir
2 ^e position	= 5 ^e couloir	6 ^e position	= 7 ^e couloir
3 ^e position	= 3 ^e couloir	7 ^e position	= 1 ^{er} couloir
4 ^e position	= 6 ^e couloir	8 ^e position	= 8 ^e couloir

7. L'athlète doit porter le chandail de sa région ou un autre maillot dont la couleur de sa région est prédominante.
8. Pour les pistes asphaltées ou synthétiques, les crampons d'une longueur maximale de sept (7) à neuf (9) millimètres sont permis. Pour les pistes en terre battue, les crampons d'une longueur maximale de 14 mm sont permis. Dans les deux cas, le diamètre maximum est de quatre (4) millimètres sauf si le COFJA l'interdit.
9. L'utilisation des blocs de départ est obligatoire pour la catégorie d'âge 14-15 ans pour les courses suivantes : 100 m, 200 m, 300 m et le relais 4 x 100 m.
10. Pour la catégorie d'âge 12-13 ans, les blocs de départ ne sont pas utilisés.
11. Les engins pour la compétition en athlétisme seront fournis sur les lieux de la compétition.
12. Pour toutes les épreuves de pelouses, sauf le saut en hauteur, voici le nombre d'essais permis par athlète :

Tous les athlètes auront droit à trois essais et les huit athlètes ayant accompli les meilleures performances valables auront droit à trois essais supplémentaires; au saut en hauteur, chaque athlète aura droit à trois essais après chaque hauteur réussie.

12.1. Si un athlète doit se rendre à une épreuve de piste pendant qu'il compétitionne à une épreuve de pelouse, le juge-arbitre pourra autoriser cet athlète, pour un essai à chaque tour, ou pour chaque essai au saut en hauteur, à effectuer son essai dans un ordre différent de ce qui avait été fixé par le tirage au sort avant le début de l'épreuve.

Toutefois, si par la suite, un athlète n'est pas présent pour un essai d'un tour quel que soit, il sera considéré comme y renonçant dès que la période de temps autorisée pour ce tour sera écoulée.

Pour le saut en hauteur, l'athlète devra exécuter ses sauts à la hauteur où se trouve la tige horizontale au moment de son arrivée de l'autre compétition.

13. La hauteur minimale pour le saut en hauteur pour la catégorie d'âges 12-13 ans est de 110 cm pour les filles et de 120 cm pour les garçons. Pour ce qui est de la catégorie d'âges 14-15 ans, la hauteur minimale est de 120 cm pour les filles et de 130 cm pour les garçons.
14. L'athlète sera disqualifié au premier faux départ de la course à l'exception du para-athlétisme.
15. Les délégations ont accès à la piste d'athlétisme la veille de la compétition, sauf si le COFJA l'interdit pour diverses raisons. C'est aux équipes d'athlétisme de chaque délégation de s'assurer que leurs bénévoles assurent la sécurité de la pratique et de fournir leur propre équipement.
16. Pour les records des Jeux de l'Acadie en athlétisme mixte, les conditions suivantes sont applicables :
 - 16.1. Le record doit être établi sur une piste ou sur une pelouse approuvée par La Société des Jeux de l'Acadie inc.
 - 16.2. Le record doit être établi en plein air.
 - 16.3. Le record doit être établi au cours d'une Finale des Jeux de l'Acadie.
 - 16.4. Le record doit être supérieur ou égal au résultat inscrit sur la dernière liste de records des Jeux de l'Acadie pour l'épreuve en question.
 - 16.5. Deux (2) méthodes de chronométrage sont reconnues comme officielles : le chronométrage électronique et le chronométrage manuel.
 - 16.6. Pour toutes les courses sur piste chronométrées manuellement, le chronométrage se fera aux 1/10 secondes supérieures.

Exemple: 14.21 s = 14.3 s et 14.26 s = 14.3 s
 - 16.7. Le chronométrage électrique entièrement automatique doit utiliser un équipement qui se déclenche automatiquement et qui enregistre automatiquement le temps d'arrivée. Tous les autres appareils de chronométrage sont manuels, sinon ils sont inacceptables.
- 16.8. Un record peut être établi dans une vague.**
- 16.9. Conversion des records actuels (manuels) en temps automatique pour comparaison :

Pour les courses de 80 m, 100 m, 150 m et 200 m : si le temps automatique (électronique) est plus lent que le temps manuel du record précédent, il faut déduire 0.24 seconde du temps automatique et comparer les deux (2) temps (ancien et nouveau). Pour comparaison seulement, temps manuel - 0.24 seconde = temps automatique (électronique).

Pour les 300 m, 800 m et 4 x 100m : si le temps automatique (électronique) est plus lent que le temps manuel, il faut déduire 0.14 seconde du temps électronique et comparer les deux (2) temps (ancien et nouveau). Pour comparaison seulement, temps manuel - 0.14 seconde = temps automatique (électronique).

Dans les courses plus longues que le 800 m, c'est-à-dire le 1200 m, et 2000 m, il n'y a pas de conversion à utiliser.

Le temps électronique a préséance sur le temps manuel. Pour les épreuves du 80m, 100m, 150m, 200m et du saut en longueur le vent ne doit pas être supérieur à +2.0 mètres par seconde.

17. Voici les explications des épreuves de para-athlétisme.

17.1. Lancer du poids para

Le poids utilisé sera de 3 kg. Les règlements des lancers sont en vigueur. Les athlètes en fauteuils peuvent utiliser un fauteuil de lancers spécialisé ou un fauteuil roulant de tous les jours. Celui-ci peut être encre à une plateforme ou tenu par un bénévole pour éviter qu'il bouge. Les athlètes peuvent demander un assistant de sport (membre de l'équipe d'encadrement) si nécessaire.

Cet événement est ouvert aux athlètes ayant un handicap physique, qu'ils soient ambulatoires ou en fauteuil roulant.

17.2. 100 m ambulatoires para

Cette course est ouverte à tous les athlètes ayant un handicap qui ne nécessite pas l'utilisation d'un fauteuil roulant (exemple : athlète ayant un handicap visuel, paralysie cérébrale, amputation). Les blocs de départ ne sont pas nécessaires. Les athlètes ayant un handicap visuel ont le droit de courir avec un coureur guide.

17.3. 100 m fauteuil roulant

Cette course est réservée aux athlètes ayant un handicap qui nécessite l'utilisation d'un fauteuil roulant (ou aux athlètes qui ne peuvent pas courir en raison de leur handicap). Le port d'un casque protecteur est obligatoire. Les athlètes peuvent utiliser soit un fauteuil de course spécialisé ou leur fauteuil de tous les jours.

17.4. Lancer du disque para

Le disque utilisé sera de 750 g. Les règlements des lancers sont en vigueur. Les athlètes en fauteuils peuvent utiliser un fauteuil de lancers spécialisé ou un fauteuil roulant de tous les jours. Celui-ci peut être encre à une plateforme ou tenu par un bénévole pour éviter qu'il bouge. Les athlètes peuvent demander un assistant de sport (membre de l'équipe d'encadrement) si nécessaire.

Cet événement est ouvert aux athlètes ayant un handicap physique, qu'ils soient ambulatoires ou en fauteuil roulant.

18. Le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie doit collaborer avec une des associations provinciales d'athlétisme dans la gestion et l'organisation de la compétition.
19. Les feuilles de pointage sont les feuilles officielles reconnues par La Société des Jeux de l'Acadie inc. Les résultats sont officiels seulement après vérification du Comité des statistiques du COFJA.
20. Ces feuilles sont signées par la personne responsable de l'épreuve aux activités de pelouse et par le juge-arbitre aux activités de piste après la compétition.

BADMINTON MIXTE (16 ANS ET MOINS)



A – FORMAT :

1. Si neuf (9) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : une division de cinq (5) régions et une division de quatre (4) régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions : 1, 4, 5, 8 et 9, et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 1.1 La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions. La victoire est attribuée à la région accumulant le plus de matchs contre la région adverse. Une rencontre consiste en neuf (9) matchs entre deux (2) régions.
 - 1.2 Chaque match (deux (2) de trois (3)) gagné donne un point à la région. La victoire d'une région contre une autre donne un point au classement de la division.
 - 1.3 À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions en accordant un point à chaque rencontre gagnée.
 - 1.4 Les deux (2) demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division.
 - 1.5 Par la suite suivent les finales dont le but est de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
 - 1.6 Une première finale a lieu entre les gagnants de la demi-finale pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
 - 1.7 Une deuxième finale a lieu entre les perdants de la demi-finale pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
 - 1.8 Une troisième finale a lieu entre les troisièmes positions de chaque division pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
 - 1.9 Une quatrième finale a lieu entre les quatrièmes positions pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
 - 1.10 L'équipe qui termine en cinquième position de la division A terminera automatiquement en neuvième position.

2. Si huit (8) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : deux (2) divisions de quatre (4) régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1 ,4 ,5 et 8, et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 1. La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions. La victoire est attribuée à la région accumulant le plus de matchs contre la région adverse. Une rencontre consiste en neuf (9) matchs entre deux (2) régions.
 2. Chaque match (deux (2) de trois (3)) gagné donne un point à la région. La victoire d'une région contre une autre donne un point au classement de la division.
 3. À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions en accordant un point à chaque rencontre gagnée.
 4. Les deux (2) premières demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division. Dans la troisième et la quatrième demi-finale, la troisième position d'une division et la quatrième de l'autre s'affrontent.
 5. Par la suite suivent les finales dont le but est de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
 6. Une première finale a lieu entre les gagnants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
 7. Une deuxième finale a lieu entre les perdants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
 8. Une troisième finale a lieu entre les gagnants de la troisième et la quatrième demi-finale pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
 9. Une quatrième finale a lieu entre les perdants de la troisième et la quatrième demi-finale pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
3. Si sept (7) régions sont inscrites, la formule de compétition est la même que dans le cas de huit (8) régions, sauf qu'une division est composée de trois (3) équipes et l'autre de quatre (4) équipes. La division de trois (3) équipes est celle où se trouve la région manquante, dans le cas d'un abandon. S'il y a toujours seulement sept (7)

équipes, la première division est composée des positions 1, 4 et 5, et l'autre, des positions 2, 3, 6 et 7.

1. Pour les finales, la première position d'une division affronte la deuxième position de l'autre.
2. Il n'existe pas de troisième et de quatrième demi-finales lorsqu'il n'y a que sept (7) équipes.
3. La troisième et la quatrième position de la division de quatre (4) régions et la dernière position de la division de trois (3) s'affrontent dans un tournoi à la ronde simple pour déterminer la cinquième, la sixième et la septième position.
4. Si six (6) équipes sont inscrites, la formule de compétition sera un tournoi à la ronde avec deux (2) divisions de trois (3) équipes. La première division est composée des positions 1, 2 et 3, et l'autre, des positions 4, 5 et 6. Les positions de la première division vont jouer contre les positions de la 2^e division (ex. : 1-4, 1-5 et 1-6). Les quatre meilleures fiches vont jouer pour la ronde des finales et les deux dernières positions vont jouer pour la cinquième et la sixième position.
5. Si moins de six (6) régions sont inscrites, la formule de tournoi est une ronde simple avec une rencontre pour les médailles d'or et d'argent entre les deux meilleures fiches, et une rencontre pour la médaille de bronze entre la troisième et quatrième meilleure fiche. Une victoire vaut un point au classement de la ronde.

B – BRIS D'ÉGALITÉ :

1. En cas d'égalité au classement de la ronde préliminaire entre deux (2) équipes, le premier critère à considérer est le résultat (nombre de matchs gagnés) entre les équipes en question.
2. En cas d'égalité entre trois (3) équipes ou plus, la procédure suivante doit être observée dans l'ordre jusqu'à la différenciation des équipes impliquées :
 - 2.1 L'équipe ayant le meilleur résultat de matchs gagnés/perdus, tenant compte seulement des matchs joués entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
 - 2.2 L'équipe ayant la meilleure différence de sets gagnés/perdus tenant compte seulement des sets joués entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
 - 2.3 L'équipe ayant le meilleur quotient de sets gagnées/perdus tenant compte seulement des sets joués entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.

Le quotient se calcule en divisant les sets gagnés pour une équipe par les sets perdus par cette équipe.

Exemple : $\frac{20 \text{ gagnés}}{10 \text{ perdus}}$ différence : 10 quotients : 2,0

$\frac{21 \text{ gagnés}}{11 \text{ perdus}}$ différence : 10 quotients : 1,9

- 2.4 L'équipe ayant la meilleure différence de matchs gagnés/perdus, tenant compte de tous les matchs joués de la ronde, se voit attribuer le meilleur classement.
- 2.5 L'équipe ayant la meilleure différence de sets gagnés/perdus, tenant compte de tous les sets joués de la ronde, se voit attribuer le meilleur classement.
- 2.6 L'équipe ayant la meilleure différence de points marqués/alloués, tenant compte seulement des sets joués entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
- 2.7 L'équipe ayant la meilleure différence de points marqués/alloués, tenant compte de tous les sets joués de la ronde, se voit attribuer le meilleur classement.
- 2.8 Si l'égalité persiste, le Comité technique doit briser celle-ci en se référant au livre de règlements.

NOTE : Lorsqu'utilisés pour déterminer le classement de n'importe quel nombre d'équipes, les critères de bris d'égalité doivent être appliqués l'un après l'autre, jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

EXEMPLES : Dans le cas où trois (3) équipes (équipe X, Y et Z) sont à égalité, et que le critère 2.1 détermine que l'équipe X se classe première, la deuxième et la troisième position sont déterminées selon le critère 2.2.

Dans le cas où quatre (4) équipes (équipe W, X, Y et Z) sont à égalité, et que le critère 2.2 détermine que l'équipe W se classe première, la deuxième, la troisième et la quatrième position sont déterminées selon le critère 2.3.

C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :

Les règles du jeu de Badminton Canada sont en vigueur, sauf les règlements suivants :

- 1. Les athlètes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 11 ans au 31 décembre **2020**

sont admissibles dans la catégorie 16 ans et moins. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 17 ans au 31 décembre 2020 sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les athlètes ne doivent pas atteindre 17 ans avant le 1^{er} octobre 2020. Tous les athlètes nés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2009 sont admissibles.

2. Les équipes sont composées de dix (10) athlètes, cinq (5) filles et cinq (5) garçons, participant aux épreuves suivantes :
 - Deux (2) épreuves en simple masculin ;
 - Deux (2) épreuves en simple féminin ;
 - Deux (2) épreuves en double masculin ;
 - Deux (2) épreuves en double féminin et
 - Une (1) épreuve en mixte.
3. Chaque joueur présent à la compétition devra jouer un minimum d'un (1) match par rencontre à moins que celui-ci ait une blessure.
 - 3.1 Si une équipe est incomplète d'une personne lors de la Finale des Jeux de l'Acadie, celle-ci doit déclarer forfait pour le match de simples lors duquel elle est incomplète.
 - 3.2 Si la délégation est incomplète de deux personnes du même sexe, elle devra déclarer forfait pour le match de doubles (à l'exception du mixte) lors duquel elle est incomplète.
 - 3.3 Si la délégation est incomplète de deux personnes de sexes différents, elle devra déclarer forfait pour le match de mixte.
4. Un entraîneur et un gérant, soit une femme et un homme, complètent l'équipe.
5. L'athlète a la possibilité de participer à deux (2) épreuves par rencontre. Un athlète ne peut faire que 2 des 3 épreuves suivantes : un simple, un double et le mixte.
6. Il y a possibilité de rotation d'athlètes lors des rencontres d'une région à l'autre.
7. Les volants « Yonex Mavis 300 » sont utilisés.
8. L'arbitre est à la disposition des athlètes sur demande.
9. Les entraîneurs doivent fournir la liste des joueurs quarante-cinq (45) minutes avant l'heure indiquée pour le début de la rencontre sous réserve de l'article 10.
10. Les entraîneurs ainsi que les athlètes doivent être présents et prêts à jouer 30 minutes avant l'heure indiquée pour le début de la rencontre.

10.1 Si la délégation arrive en retard à l'heure prévue de la rencontre, elle perdra automatiquement les deux premiers matchs à jouer.

10.2 Si le retard mentionné à l'article 10.1 est occasionné par des raisons incontrôlables, le Comité technique établira la procédure à suivre.

11. Le gagnant d'un set débute comme serveur la manche suivante.
12. Lorsqu'un joueur atteint la marque de 11 points, une pause de 60 secondes est accordée aux joueurs **et une pause de deux minutes est accordée entre les sets.**
13. **Lors de ces pauses, l'intervention de l'entraîneur est acceptée, mais les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu, sauf si l'arbitre a accordé l'autorisation.**
14. **Aucun coaching de l'entraîneur n'est permis entre les points, sauf si les installations le permettent.**
15. En double, l'équipe n'a qu'un seul service.
16. Il est obligatoire de porter des lunettes de protection en double et en mixte. Il est également fortement recommandé de porter des lunettes de protection en simple.
17. À l'occasion d'une blessure, l'arbitre ira s'enquérir de l'état de santé du joueur et verra à ce que l'arrêt du jeu soit bref afin de ne pas désavantager le joueur ou l'équipe adverse. Le joueur blessé doit demeurer sur l'aire de jeu. Si nécessaire, l'entraîneur pourra s'entretenir avec son joueur, en présence de l'arbitre, afin de déterminer s'il poursuit le match ou s'il déclare forfait. Un arrêt de jeu, d'au plus de cinq (5) minutes, pourra être accordé par l'arbitre si une intervention (exemple : bandage de gaze) s'avère nécessaire. Lors de ces cas exceptionnels, l'arbitre pourra prolonger ce laps de temps.

Si le joueur déclare forfait après les cinq (5) minutes allouées par l'arbitre, il perd le match. Il peut seulement se faire remplacer par un joueur qui jouait une épreuve durant cette rencontre et ceci pour l'autre match prévu. Par ce fait même, l'ordre des équipes reste inchangé.

18. Les feuilles de pointage sont les feuilles officielles reconnues par La Société des Jeux de l'Acadie inc. Les résultats sont officiels seulement après vérification du Comité des statistiques du COFJA.
19. Les feuilles de pointage sont signées par le marqueur et la personne responsable de la compétition ou son délégué, ainsi que par les deux (2) entraîneurs après la rencontre.

IMPROVISATION MIXTE (14 ANS ET MOINS)



A – FORMAT :

1. Si quatre (4) ou cinq (5) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : il n'y a aucune division. Toutes les équipes s'affrontent une fois. Les quatre meilleures équipes au classement s'affrontent en demi-finale (1 vs 4 et 2 vs 3)
2. Si six (6) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : deux divisions de 3 régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions : 1, 3 et 5 tandis que l'autre, les positions 2, 4 et 6.
 - 3.1 Toutes les équipes affrontent celles de leur division respective.
 - 3.2 Les matchs supplémentaires sont les suivants : 1 vs 6, 2 vs 5 et 3 vs 4.
 - 3.3 Les 4 meilleures équipes au classement, toutes divisions confondues, se rendent en demi-finales.
4. Si sept (7) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : il n'y a pas de divisions. Les quatre (4) meilleures équipes au classement s'affrontent en demi-finales : 1 vs 4, 2 vs 3.

4.1 L'horaire des matchs préliminaires est le suivant :

Équipe 1: 2, 3, 4,7	Équipe 2 : 1, 3, 5,6	Équipe 3 : 1, 2, 5,7	Équipe 4 : 1, 5, 6,7
Équipe 5 : 2, 3, 4,6	Équipe 6 : 2, 4, 5,7	Équipe 7 : 1, 3, 4,6	

5. Si huit(8) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : deux divisions de 4 régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions : 1, 4, 5, et 8 tandis que l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 5.1 Toutes les équipes affrontent celles de leur division respective.
6. Si neuf 9) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : trois divisions de 3 régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions : 1, 6 et 9, la 2^e division comprend les positions 2, 5 et 8 tandis que l'autre, les positions 3, 4 et 7.
 - 6.1 Toutes les équipes affrontent celles de leur division respective.
 - 6.2 Les matchs supplémentaires sont les suivants : 1 vs 8, 2 vs 9, 3 vs 6 et 4 vs 5.
 - 6.3 L'équipe 7 devra jouer un match fantôme contre l'équipe 6.

B – CLASSEMENT ET BRIS D'ÉGALITÉ :

Étape 1 : Pointage

La première étape de la procédure sera le nombre de points accumulés basé sur le pointage accordé selon le résultat de chaque match préliminaire (2 victoires - 0 défaite - 1 nulle). Les équipes seront classées en commençant par celle qui a le plus grand pointage au plus petit. Dans le cas d'une égalité au niveau du pointage, on procèdera à la prochaine étape.

Étape 2 : Résultat d'affrontement

Afin de briser une égalité entre des équipes, on vérifie si elles se sont affrontées lors des matchs préliminaires du tournoi. Si oui, l'équipe gagnante de ce match sera classée plus haut. En cas d'un match nul ou si les équipes ne se sont pas rencontrées, la prochaine étape devra être utilisée.

Étape 3 : Différentiel

La troisième étape est le différentiel point pour/point contre absolu. Le différentiel est calculé en excluant les points acquis par l'accumulation de punitions. Les équipes seront classées en commençant par celle qui a le plus grand différentiel en allant jusqu'à celle ayant le plus petit. Si l'égalité persiste, les équipes doivent passer à la prochaine étape.

Étape 4 : Punitions

La quatrième étape est le nombre de punitions reçues pendant les matchs préliminaires. Les équipes seront classées en commençant par celle qui a le plus petit nombre de punitions en allant jusqu'à celle qui en a le plus. Les équipes à égalité doivent passer à la cinquième étape.

Étape 5 : Lancer de rondelle

La cinquième et dernière étape est un lancement de rondelle avec la présence des deux capitaines et des entraîneurs des équipes à égalité. L'équipe gagnante du lancer aura un classement plus élevé.

Égalité à trois équipes et plus

Si trois équipes et plus sont à égalité, une série de lancements de rondelle déterminera le rang des trois équipes qui sont encore à égalité après toutes les étapes 1 à 4. Cette série de lancements sera organisée par l'ombudsman et chaque équipe devra envoyer son capitaine pour la représenter. Les règlements de cette série de lancements seront établis en tenant compte du nombre d'équipes à égalité et seront déterminés par l'ombudsman.

C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :

Les règlements des tournois d'improvisation des écoles secondaires d'improvisation NB (disponible sur le site Internet de la SJA dans la section documents) sont en vigueur sauf pour les suivants :

1. Les participants du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse qui atteignent 12 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 14 ans et moins. Cependant, les participants ne doivent pas atteindre 15 ans au 31 décembre 2020 sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les participants ne doivent pas atteindre 15 ans avant le 1er octobre 2019. Tous les athlètes nés entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2008 sont éligibles.
2. Chaque équipe doit être formée d'un minimum de six (6) joueurs et d'un maximum de huit (8), d'un entraîneur et d'un gérant, dont un homme et une femme. Pendant un match, une équipe doit être représentée sur le banc par six (6) joueurs, dont un minimum de deux (2) joueurs qui s'identifient à chaque sexe, et de l'entraîneur. Advenant le cas d'une maladie lors de la Finale des Jeux de l'Acadie et qu'une équipe présente un alignement incomplet, celle-ci recevra automatiquement une punition de nombre illégal de joueur majeur au début du match. L'équipe ne sera toutefois pas pénalisée si elle ne peut pas remplir les conditions de la carte durant le match.
3. Dans un match, on y joue six (6) improvisations par partie. Chaque partie est composée de 4 mixtes et deux (2) comparées avec un maximum de deux (2) catégories autres que la catégorie libre. La durée des matchs est en moyenne de 40 minutes avec une entre-période de 1 à 2 minutes après les trois premières improvisations.
4. On accorde jusqu'à un maximum de 30 secondes de concertation ou caucus avant une improvisation ;
5. Pour chaque improvisation en ronde préliminaire et en ronde éliminatoire, trois (3) juges de salle ont la tâche de voter pour la meilleure improvisation immédiatement au signal de l'arbitre. Si deux ou plus des juges de salle votent pour la même équipe, cette équipe remporte le point. Le public n'est pas consulté. Un total d'un (1) point est décerné à chaque improvisation.
6. **TOUS LES JOUEURS DOIVENT JOUER!** Si à la fin du match, un joueur quelconque n'a participé à aucune improvisation, l'équipe se verra attribuer une punition majeure.
7. Tout joueur ayant récolté trois (3) pénalités individuelles pendant la même partie est expulsé du jeu pour le reste du match et le joueur emporte les pénalités avec lui.

8. À la fin de chaque match, les trois (3) étoiles du match sont déterminées par les juges de salles ou l'arbitre.

9. Liste des catégories utilisées lors des Jeux de l'Acadie :

a. Libre

Cette catégorie, qui survient le plus fréquemment, n'impose pas de catégorie ou style spécifique. Les joueurs peuvent donc simplement faire une improvisation sans catégorie ou style particulier, ou alternativement en faire une qui évoque une catégorie existante, par exemple une chantée, sans pourtant jouir du bris de règlements permis lors de certaines catégories, tel quitter l'arène comme on peut le faire en sans limites ni frontières.

b. Chantée

Lors d'une improvisation chantée, les joueurs doivent chanter toutes leurs paroles. Les joueurs peuvent inventer une mélodie ou utiliser l'air d'une ou des chansons connues, du moins qu'ils changent suffisamment les paroles.

c. Rimée

Pendant une improvisation rimée, les joueurs en jeu doivent faire rimer toutes leurs paroles.

d. Sans sons

Durant cette improvisation, les joueurs ne peuvent causer aucun bruit ou n'émettre aucun son ou parole. C'est donc une improvisation complètement mimée et silencieuse.

e. Sans paroles (les sons sont exigés)

Bien que ce soit une catégorie axée sur le mime et qui n'accepte pas les paroles, les joueurs doivent faire l'usage de bruits, incluant les onomatopées. Le charabia, c'est-à-dire l'utilisation d'une langue inventée pour faire parler un personnage, n'est pas permis (ex : « blablablabloublo »).

f. À la manière de

L'arbitre propose une improvisation dans le style d'un auteur, artiste, cinéaste, mouvement, etc., par exemple Victor Hugo ou le théâtre de l'absurde. Les joueurs doivent créer une histoire qui pourrait appartenir au corps littéral, visuel ou sonore de l'auteur, artiste, cinéaste ou mouvement en question. Le cliché est à éviter. L'Annexe D comprend une liste d'à la manière de qui pourrait survenir à n'importe quel moment dans un match. Viendra s'y ajouter des à la manière d'auteurs plus spécifiques à chaque tournoi dans un document produit et envoyé séparément.

g. Poursuite

Une poursuite est nécessairement une improvisation comparée. L'équipe qui passe en premier présente la première partie d'une improvisation. La deuxième équipe doit ensuite continuer l'improvisation en prenant en compte le ton de l'équipe précédente,

en respectant les détails qui ont été présentés auparavant. Il existe deux façons de poursuivre une improvisation : Soit en continuant l'action du même moment en reprenant les mêmes personnages avec différents joueurs ; soit en créant un lien entre les deux improvisations à travers un lieu, un univers, un personnage commun (par exemple, une impro qui se passe au même endroit, mais des heures avant ou un an plus tard, ou en même temps et ailleurs à un personnage mentionné dans la première impro, etc.). Dans les deux cas, le public devra vraisemblablement comprendre qu'une impro est vraiment la « suite » de l'autre.

Important : À noter que les joueurs n'ont plus besoin de figer à la fin de l'improvisation, ni de se faire remplacer directement comme c'était le cas auparavant.

h. Dramatique

Une improvisation dramatique doit se jouer sur un ton qui ne se prête pas à la comédie. La dramatique privilégierait plutôt la vérité, le développement de la psychologie des personnages, les choses sérieuses, le silence, l'inconfort, l'intensité, etc.

i. Musicale

Les joueurs devront faire une improvisation accompagnée de musique fournie par les officiels. Les improvisateurs doivent se laisser inspirer par la musique et créer un univers à partir de celle-ci. Dans la mesure du possible, leurs mouvements devraient suivre le rythme et ton de la musique. Cette improvisation est essentiellement une mimée. Il est déconseillé de parler pendant l'improvisation pour éviter la confusion autant au niveau des joueurs que du public.

j. Humoristique

Une improvisation humoristique est de nature exagérée et cabotine. Elle est axée sur le ridicule et le drôle.

k. Sans limites, ni frontières

Cette catégorie donne le droit aux joueurs de sortir de l'arène et faire usage de l'espace dans la salle. L'utilisation des objets dans la salle est inacceptable, incluant le micro et la musique. Il est conseillé d'exploiter un seul aspect de la salle (ex : rideaux, sièges de l'auditoire, coin sombre) et d'éviter de courir partout dans la salle. Les joueurs doivent signaler leur entrée dans l'improvisation en mettant un pied dans l'arène.

l. Fixe

Au début de l'improvisation, les joueurs prennent une position fixe, comme dans une photo, position qu'ils devront garder jusqu'à la fin de l'improvisation. La position de chaque joueur doit correspondre à un moment dans l'improvisation (le même ou des différents). Une fois l'improvisation commencée, aucun nouveau joueur ne pourra entrer en jeu, donc tous les personnages doivent être en position fixe du début de l'improvisation.

m. Avec accessoire

Cette improvisation se fait à l'aide d'un ou des objets choisis par l'arbitre. Cet objet, qui doit être au centre de l'action, doit devenir plusieurs différentes choses durant l'improvisation, mais il ne peut jamais être ce qu'est l'objet en réalité. Un balai peut être une guitare, une rame, mais ne peut pas être un balai. Les choses dans lesquelles on transforme l'accessoire, devront être inspirées de sa forme, sa couleur, sa texture, etc. Par exemple, un balai ne serait pas une montre, un soleil, etc.

10. Il n'y a aucun protêt aux Jeux de l'Acadie.

11. Les feuilles de statistiques sont les feuilles officielles reconnues par la Société des Jeux de l'Acadie inc. Les résultats sont officiels seulement après vérification du Comité des statistiques du COFJA.

12. Les feuilles de statistiques sont signées par les deux (2) entraîneurs en cause avant la partie et par l'arbitre à la fin de chaque partie.

MINI HANDBALL MIXTE L'ACADIE NOUVELLE (12 ANS ET MOINS)



A – FORMAT :

1. Si neuf (9) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : une division de cinq (5) régions et d'une division de quatre (4) régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5, 8 et 9, et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 1.1 La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions.
 - 1.2 À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Une victoire vaut un point au classement de la ronde. Les deux (2) demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division.
 - 1.3 Par la suite ont lieu les finales dont le but est de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
 - 1.4 Une première finale a lieu entre les gagnants de la demi-finale pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
 - 1.5 Une deuxième finale a lieu entre les perdants de la demi-finale pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
 - 1.6 Une troisième finale a lieu entre les troisièmes positions de chaque division pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
 - 1.7 Une quatrième finale a lieu entre les quatrièmes positions pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
 - 1.8 L'équipe qui termine en cinquième position de la division A terminera automatiquement en neuvième position.
2. Si huit (8) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : deux (2) divisions de quatre (4) équipes déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5 et 8, et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 1. La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions.

2. À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Une victoire vaut un point au classement de la ronde. Les deux (2) premières demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division. Durant la troisième et la quatrième demi-finale, la troisième position d'une division et la quatrième de l'autre s'affrontent.
3. Par la suite ont lieu les finales dans le but de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
4. Une première finale a lieu entre les gagnants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
5. Une deuxième finale a lieu entre les perdants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
6. Une troisième finale a lieu entre les gagnants de la troisième et la quatrième demi-finale pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
7. Une quatrième finale a lieu entre les perdants de la troisième et la quatrième demi-finale pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
3. Si sept (7) équipes sont inscrites, la formule de compétition est la même que dans le cas de huit (8) équipes. À l'exception qu'une division est composée de trois (3) équipes, et l'autre de quatre (4) équipes. La division de trois (3) équipes est celle où se trouve la région manquante, dans le cas d'un abandon. S'il y a toujours seulement sept (7) équipes, la première division est composée des positions 1, 4 et 5, et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
- 3.1 Pour les finales, la première position d'une division affronte la deuxième position de l'autre division.
- 3.2 Il n'existe pas de troisième et de quatrième demi-finales lorsqu'il n'y a que sept (7) équipes.
- 3.3 La troisième et la quatrième position de la division de quatre (4) équipes et la dernière position de la division de trois (3) équipes s'affrontent dans un tournoi à la ronde simple pour déterminer la cinquième, la sixième et la septième position.

4. Si six (6) équipes sont inscrites, la formule de compétition sera un tournoi à la ronde avec deux (2) divisions de trois (3) équipes. La première division est composée des positions 1, 2 et 3 et l'autre, des positions 4, 5 et 6. Les positions de la première division vont jouer contre les positions de la 2e division (ex. : 1-4, 1-5 et 1-6). Les quatre meilleures fiches vont jouer pour la ronde des finales et les deux dernières positions vont jouer pour la cinquième et la sixième position.
5. Si moins de six (6) équipes sont inscrites, la formule du tournoi est une ronde simple avec un match pour les médailles d'or et d'argent entre les deux meilleures fiches et un match pour la médaille de bronze entre la troisième et quatrième meilleure fiche. Une victoire vaut un point au classement de la ronde.

B – BRIS D'ÉGALITÉ :

1. En cas d'égalité au classement de la ronde préliminaire entre deux (2) équipes, l'équipe ayant vaincu l'autre équipe durant la ronde a la priorité.
2. En cas d'égalité entre trois (3) équipes ou plus, la procédure suivante doit être observée dans l'ordre jusqu'à la différenciation des équipes impliquées :
 - 2.1 L'équipe ayant la meilleure différence de points marqués/alloués, tenant compte seulement des parties jouées entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
 - 2.2 L'équipe ayant la meilleure différence de points marqués/alloués, tenant compte de toutes les parties jouées de la ronde, se voit attribuer le meilleur classement.
 - 2.3 S'il y a toujours égalité, le match sera décidé par des jets de sept (7) mètres de la façon suivante :

Pour les jets de sept (7) mètres, chaque équipe désignera cinq (5) joueurs qui exécuteront un lancer chacun et les équipes alternent à chaque lancer. La liste des noms et des numéros des tireurs doit être remise aux arbitres. Les cinq (5) joueurs peuvent lancer dans l'ordre qu'ils désirent. Les gardiens de but peuvent être choisis et changés à volonté. Les arbitres décideront quel but sera utilisé et détermineront par tirage au sort quelle équipe commencera.

Si la partie n'est pas résolue après la première série de lancers, on désignera cinq (5) joueurs (les mêmes joueurs ou d'un (1) à cinq (5) nouveaux joueurs inscrits sur une nouvelle liste) qui continueront à exécuter des lancers jusqu'à ce qu'un résultat soit obtenu. Les équipes engageront le ballon tour à tour. Dans ce cas-ci, « jusqu'à ce qu'un résultat soit obtenu » signifie que : (1) si, par exemple, l'équipe qui effectue le premier lancer ne marque pas de but, l'équipe adverse devra de son côté marquer un but afin de l'emporter,

et que (2) si l'équipe qui exécute le premier lancer marque un but et que l'équipe adverse n'en marque pas, c'est alors la première équipe qui l'emporte. On poursuit de cette façon jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage.

C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :

Les règles du jeu de la Fédération internationale de Handball olympique sont utilisées, sauf les règlements suivants :

1. Les athlètes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 10 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 12 ans et moins. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 13 ans au 31 décembre 2020 sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les athlètes ne doivent pas atteindre 13 ans avant le 1^{er} octobre 2020. Tous les athlètes nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2010 sont éligibles.
2. Le mini handball mixte doit être présenté à l'intérieur.
3. Les parties sont d'une durée de deux (2) demies de quinze (15) minutes chacune avec une période de repos de cinq (5) minutes à la mi-temps.
4. Une équipe est composée d'un minimum de dix (10) joueurs c'est-à-dire cinq (5) filles et cinq (5) garçons et un maximum de douze (12) joueurs c'est-à-dire six (6) filles et six (6) garçons, d'un entraîneur et d'un gérant, dont un homme et une femme.
5. Le nombre de joueurs d'une équipe sur le terrain est de six (6) joueurs incluant le gardien de but. Le nombre de joueurs sur le terrain doit demeurer égal à ce qui a trait à l'équité des sexes (trois (3) garçons et trois (3) filles).
6. Le ballon utilisé doit être reconnu par La Société des Jeux de l'Acadie inc. et doit être d'un diamètre de 5 ½ pouces pour cette catégorie. Une marque de ballon recommandé est le « Trial Butter Fly » ou le « Sport time Super Save Elite » de grandeur 0 pour le mini handball.
7. S'il y a égalité, immédiatement après le temps régulier, une prolongation de deux (2) demies de trois (3) minutes suit. Si l'égalité persiste, un joueur différent de chacune des équipes effectue un 7 mètres jusqu'à ce que l'égalité soit rompue. S'il y a lieu de recommencer les lancers, on ne le fait qu'après que l'équipe la moins nombreuse ait utilisé tous ses joueurs.
8. Un temps mort d'une minute par demie par équipe est accordé à l'équipe en possession du ballon. Le temps mort est demandé lorsque l'entraîneur dépose un carton vert sur la table devant le chronométrateur (ce carton devrait mesurer environ

15 x 20 cm et afficher un grand «T» sur les deux faces). Le chronométrateur interrompt alors le match avec un coup de sifflet et arrête immédiatement le chronomètre.

9. La dimension du terrain pour le mini handball mixte est d'une largeur pouvant se situer entre 15 et 18 m et d'une longueur pouvant se situer entre 18 et 24 m. Un but de mini handball (entre 1.6 et 1.7 m x 2.4 m) sera utilisé pour cette catégorie d'âge. La surface de but (zone du gardien) est de 6,0 m. Les jets de pénalité sont effectués à partir de 7,0 m et la ligne pointillée pour le jet franc est à 9,0 m.
10. L'entraîneur doit fournir l'alignement complet de son équipe sur les formulaires appropriés à la personne responsable et à l'arbitre avant chaque partie.
11. Seuls les membres accrédités de l'équipe sont autorisés à être sur le banc des joueurs.
12. Si deux (2) équipes se présentent avec des uniformes de même couleur, l'équipe qui arbore la couleur de sa région a préséance. Advenant le cas où aucune des deux (2) équipes de même couleur n'arbore la couleur de sa région, il est décidé par tirage au sort laquelle des deux (2) équipes doit porter des dossards qui les différencient.
13. L'uniforme de couleur noire est strictement réservé pour les officiels.
14. Les feuilles de pointage sont les feuilles officielles reconnues par La Société des Jeux de l'Acadie inc.
15. Les feuilles de pointage sont signées par les deux (2) entraîneurs en cause et les capitaines avant la partie et par l'arbitre à la fin de chaque partie. Ces feuilles sont remises aux entraîneurs et à la personne responsable de la discipline après la partie. Les résultats sont officiels seulement après vérification du comité des statistiques du COFJA.

SOCCER FÉMININ ET MASCULIN (14 ANS ET MOINS)



A – FORMAT :

1. Si neuf (9) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : une division de cinq (5) régions et d'une division de quatre (4) régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5, 8 et 9 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 1.1. La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions. Une victoire vaut deux (2) points et une partie nulle vaut un point au classement de la ronde.
 - 1.2. À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Les deux (2) demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division.
 - 1.3. Par la suite ont lieu les finales dont le but est de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
 - 1.4. Une première finale a lieu entre les gagnants de la demi-finale pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
 - 1.5. Une deuxième finale a lieu entre les perdants de la demi-finale pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
 - 1.6. Une troisième finale a lieu entre les troisièmes positions de chaque division pour de déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
 - 1.7. Une quatrième finale a lieu entre les quatrièmes positions pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
 - 1.8. L'équipe qui termine en cinquième position de la division A terminera automatiquement en neuvième position.
2. Si huit (8) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : deux (2) divisions de quatre (4) équipes déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5 et 8 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 1. La compétition débute par un tournoi à la ronde pour chacune des divisions.

2. À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Une victoire vaut deux (2) points et une partie nulle vaut un point au classement de la ronde. Les deux (2) premières demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division. Dans la troisième et la quatrième demi-finale, la troisième position d'une division et la quatrième de l'autre s'affrontent.
 3. Par la suite ont lieu les finales dans le but de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
 4. Une première finale a lieu entre les gagnants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
 5. Une deuxième finale a lieu entre les perdants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
 6. Une troisième finale a lieu entre les gagnants de la troisième et de la quatrième demi-finale pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
 7. Une quatrième finale a lieu entre les perdants de la troisième et de la quatrième demi-finale pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
3. Si sept (7) équipes sont inscrites, la formule de compétition est la même que dans le cas de huit (8) équipes, sauf qu'une division est composée de trois (3) équipes et l'autre de quatre (4) équipes. La division de trois (3) équipes est celle où se trouve la région manquante, dans le cas d'un abandon. S'il y a toujours seulement sept (7) équipes, la première division est composée des positions 1, 4 et 5 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
1. Pour les demi-finales, la première position d'une division affronte la deuxième position de l'autre division.
 2. Il n'y a pas de troisième et quatrième demi-finales lorsqu'il n'y a que sept (7) équipes.
 3. La troisième et la quatrième position de la division de quatre (4) équipes et la dernière position de la division de trois (3) équipes s'affrontent dans un tournoi à la ronde simple pour déterminer la cinquième, la sixième et la septième position.

4. Si six (6) équipes sont inscrites, la formule de compétition sera un tournoi à la ronde avec deux (2) divisions de trois (3) équipes. La première division est composée des positions 1, 2 et 3 et l'autre, des positions 4, 5 et 6. Les positions de la première division vont jouer contre les positions de la 2e division (ex. : 1-4, 1-5 et 1-6). Les quatre meilleures fiches vont jouer pour la ronde des finales et les deux dernières positions vont jouer pour la cinquième et la sixième position.
5. Si moins de six (6) équipes sont inscrites, la formule du tournoi est une ronde simple avec un match pour les médailles d'or et d'argent entre les deux meilleures fiches et un match pour la médaille de bronze entre la troisième et quatrième meilleure fiche. Une victoire vaut deux (2) points et une partie nulle vaut un (1) point au classement de la ronde.

B – BRIS D'ÉGALITÉ:

1. L'égalité après un match n'est pas brisée lors des rondes préliminaires.
2. Les points seront accordés comme suit :

Gagnant :	3 points
Égalité :	1 point
Perdant :	0 point

Des points seront enlevés dans les cas suivants :

Carte jaune :	-1 point chaque
Carte rouge :	-2 points chaque
Entraîneur retiré du jeu :	-3 points chaque
3. L'égalité dans une partie éliminatoire et de finale est brisée de la façon suivante, en observant les étapes les unes après les autres, jusqu'à la différenciation :
 - 3.1 Deux (2) périodes de cinq (5) minutes chacune, indépendamment des buts marqués, suivent immédiatement le temps régulier.
 - Si l'égalité persiste, cinq (5) joueurs différents exécutent des coups de pied de réparation à tour de rôle. Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.
 - 3.2 Un tirage au sort est effectué pour déterminer qui a le choix de débiter ou terminer les coups de pied de réparation.

3.3 S'il y a encore égalité, un différent joueur de chaque équipe exécute un coup de pied de réparation jusqu'à ce que l'égalité soit rompue et l'on recommence lorsque tous les joueurs de l'équipe la moins nombreuse ont lancé.

3.4 Seuls les joueurs présents sur le terrain lors de la fin de la prolongation sont autorisés à prendre part aux coups de pied de réparation.

3.5 Le pointage est un point de plus que le pointage avant la prolongation à l'équipe gagnant le coup de pied de réparation.

<u>Exemple :</u>	Équipe A	Équipe B
Points après deux (2) demies	2	2
Coups de pied de réparation	4	3
Compte final	3	2

4. En cas d'égalité au classement de la ronde préliminaire, l'équipe avec le pointage le plus élevée sera identifiée selon l'ordre et les critères suivants :

4.1 L'équipe ayant vaincu l'autre équipe durant la ronde préliminaire sera le gagnant (utilisé lorsqu'il y a seulement 2 équipes en égalité)

4.2 L'équipe avec le moins de buts accordés

4.3 Le différentiel de but sera déterminé en soustrayant le nombre total de buts accordés (ne peut pas dépasser 5 buts par match) du nombre total de buts marqués (ne peut pas dépasser 5 buts par match)

4.4 Si l'égalité persiste, un coup de pied de réparation par équipe est exécuté par les équipes à égalité jusqu'à ce qu'une équipe gagnante est déterminée. Un tirage au sort est effectué afin de déterminer quelle équipe a le choix de débiter ou terminer le coup de pied de réparation.

Cinq (5) joueurs différents exécutent des coups de pied de réparation à tour de rôle. Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.

C – EN CAS DE CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES :

À la Finale des Jeux de l'Acadie, le soccer est joué sous la pluie. Dans l'éventualité où la partie doit arrêter en raison des éléments (exemples : tonnerre, éclair, etc.), les règlements de la FIFA seront appliqués.

Les rondes préliminaires, le match sera considéré terminé après que 75% du temps soit écoulés. (52 minutes)

Pendant les rondes éliminatoires et finales, si la partie est arrêtée, elle est recommencée au point d'arrêt.

En cas d'égalité pendant les rondes éliminatoires et finales, le Comité technique déterminera la procédure à suivre selon les circonstances.

D – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :

Les règlements de la Fédération internationale de football association (FIFA) sont en vigueur, sauf les règlements suivants :

1. Les athlètes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 11 ans au 31 décembre **2020** sont admissibles dans la catégorie 14 ans et moins. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 15 ans au 31 décembre **2020** sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les athlètes ne doivent pas atteindre 14 ans avant le 1^{er} octobre **2020**. Tous les athlètes nés entre le 1^{er} janvier **2006** et le 31 décembre **2009** sont éligibles.
2. Les parties sont de deux (2) demies de trente-cinq (35) minutes chacune, avec une période de cinq (5) minutes de repos.
3. Une équipe est composée d'un minimum de quatorze (14) joueurs et d'un maximum de seize (16) joueurs, d'un entraîneur et d'un gérant, avec au moins un de ces derniers étant du même sexe que les membres de l'équipe.
4. Le ballon officiel est de marque Umbro ou Adidas approuvée FIFA grosseur 5 ou un autre ballon grosseur 5 approuvée par la SJA.
5. Les remplacements illimités de joueurs doivent être autorisés par l'arbitre.
6. Un carton rouge entraîne une suspension pour le match en cours et le suivant. Trois (3) cartons jaunes accumulés durant le tournoi (rondes préliminaire et finale) entraînent une suspension pour le match suivant.

Deux (2) cartons rouges ou trois (3) cartons jaunes et un (1) carton rouge entraînent une suspension pour le reste du tournoi (rondes préliminaire et finale).

7. L'entraîneur doit fournir l'alignement complet de son équipe sur les formulaires appropriés à la personne responsable et l'arbitre avant chaque partie.
8. Seuls les membres accrédités de l'équipe sont autorisés à être sur le banc des joueurs. Seul l'entraîneur peut être debout lors de la partie et il doit absolument respecter sa surface technique (un mètre de chaque côté et en avant du banc des joueurs.)
9. Les chaussures avec des crampons en métal ou magnésium sont interdites.
10. Si deux (2) équipes se présentent avec des uniformes de même couleur, l'équipe qui arbore la couleur de sa région qui est inscrite sur le formulaire d'inscription a préséance. Advenant le cas où aucune des deux (2) équipes de même couleur n'arbore la couleur de sa région, il est décidé, par tirage au sort, laquelle des deux (2) équipes doit porter des dossards qui la différencient.
11. L'uniforme de couleur noire est strictement réservé pour les officiels.
12. Tel que stipulé par le règlement de la FIFA et de Soccer Canada, les protège-tibias sont obligatoires. Tous les règlements se rattachant à cette nouvelle règle sont en vigueur.
13. Il est fortement recommandé, à la discrétion de l'officiel, qu'un joueur qui saigne se retire du terrain pour soigner cette blessure.
14. Les feuilles de pointage sont les feuilles officielles reconnues par La Société des Jeux de l'Acadie inc.
15. Les feuilles de pointage sont signées par les deux (2) entraîneurs en cause avant la partie et par l'arbitre à la fin de chaque partie. Ces feuilles sont remises aux entraîneurs et à la personne responsable de la discipline après la partie. Les résultats sont officiels seulement après vérification du comité des statistiques du COFJA.

ULTIMATE FRISBEE MIXTE (16 ANS ET MOINS)



A – FORMAT :

1. Si neuf (9) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : une division de cinq (5) régions et d'une division de quatre (4) régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5, 8 et 9 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 1.1 La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions. Une victoire vaut deux (2) points.
 - 1.2 À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Les deux (2) demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division.
 - 1.3 Par la suite suivent les finales dont le but est de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
 - 1.4 Une première finale a lieu entre les gagnants de la demi-finale pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
 - 1.5 Une deuxième finale a lieu entre les perdants de la demi-finale pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
 - 1.6 Une troisième finale a lieu entre les troisièmes positions de chaque division pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
 - 1.7 Une quatrième finale a lieu entre les quatrièmes positions pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
 - 1.8 L'équipe qui termine en cinquième position de la division A terminera automatiquement en neuvième position.
- 2 Si huit (8) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : deux (2) divisions de quatre (4) équipes déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5 et 8 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 2.1. La compétition débute par un tournoi à la ronde pour chacune des divisions.

- 2.2. À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Une victoire vaut deux (2) points et une partie nulle vaut un point au classement de la ronde. Les deux (2) premières demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division. Dans la troisième et la quatrième demi-finale, la troisième position d'une division et la quatrième de l'autre s'affrontent.
- 2.3. Par la suite suivent les finales dans le but de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
- 2.4. Une première finale a lieu entre les gagnants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
- 2.5. Une deuxième finale a lieu entre les perdants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
- 2.6. Une troisième finale a lieu entre les gagnants de la troisième et de la quatrième demi-finale pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
- 2.7. Une quatrième finale a lieu entre les perdants de la troisième et de la quatrième demi-finale pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
3. Si sept (7) équipes sont inscrites, la formule de compétition est la même que dans le cas de huit (8) équipes. Sauf qu'une division est composée de trois (3) équipes et l'autre de quatre (4) équipes. La division de trois (3) équipes est celle où se trouve la région manquante, dans le cas d'un abandon. S'il y a toujours seulement sept (7) équipes, la première division est composée des positions 1, 4 et 5 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 1. Pour les demi-finales, la première position d'une division affronte la deuxième position de l'autre division.
 2. Il n'existe pas de troisième et quatrième demi-finales lorsqu'il n'y a que sept (7) équipes.
 3. La troisième et la quatrième position de la division de quatre (4) équipes et la dernière position de la division de trois (3) équipes s'affrontent dans un tournoi à la ronde simple pour déterminer la cinquième, la sixième et la septième position.

4. Si six (6) équipes sont inscrites, la formule de compétition sera un tournoi à la ronde avec deux (2) divisions de trois (3) équipes. La première division est composée des positions 1, 2 et 3 et l'autre, des positions 4, 5 et 6. Les positions de la première division vont jouer contre les positions de la 2e division (ex. : 1-4, 1-5 et 1-6). Les quatre meilleures fiches vont jouer pour la ronde des finales et les deux dernières positions vont jouer pour la cinquième et la sixième position.
5. Si moins de six (6) équipes sont inscrites, la formule du tournoi est une ronde simple ou les équipes s'affrontent avec un match pour les médailles d'or et d'argent entre les deux meilleures fiches et un match pour la médaille de bronze entre la troisième et quatrième meilleure fiche. Une victoire vaut deux (2) points et une partie nulle vaut un (1) point au classement de la ronde. Dans tous les cas, les équipes sont également encouragées à jouer des matchs amicaux s'ils ne jouent pas suffisamment. Le but étant d'avoir plus d'expérience avec l'ultimate.

B – BRIS D'ÉGALITÉ :

3. En cas d'égalité au classement de la ronde préliminaire entre deux (2) équipes, l'équipe ayant vaincu l'autre équipe durant la ronde a la priorité.
4. En cas d'égalité entre trois (3) équipes ou plus, la procédure suivante doit être observée dans l'ordre jusqu'à la différenciation des équipes impliquées :
 - 2.1 L'équipe ayant la meilleure différence de points marqués/alloués, tenant compte seulement des parties jouées entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
 - 2.2 L'équipe ayant la meilleure différence de points marqués/alloués, tenant compte de toutes les parties jouées de la ronde, se voit attribuer le meilleur classement.
 - 2.3 L'équipe ayant attribué le moins de points en tenant compte seulement des parties jouées entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
 - 2.4 L'équipe ayant le plus de points marqués en tenant compte de toutes les parties jouées lors de la ronde préliminaire, se voit attribuer le meilleur classement.
 - 2.5 L'équipe ayant attribué le moins de points en tenant compte de toutes les parties jouées dans la ronde préliminaire, se voit attribuer le meilleur classement.
 - 2.6 L'équipe ayant le plus de points en tenant compte de toutes les parties jouées dans la ronde préliminaire, se voit attribuer le meilleur classement.

C – EN CAS DE CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES :

À la Finale des Jeux de l'Acadie, l'Ultimate frisbee mixte est joué sous la pluie. Dans l'éventualité où la partie doit arrêter en raison des éléments (exemples : tonnerre, éclair, etc.) la partie est considérée comme complète après une demie de vingt-cinq (25) minutes et l'équipe gagnante est celle qui a l'avantage des points au moment de l'arrêt. Ceci se produit seulement après un arrêt temporaire de l'observateur et suite à la décision finale du Comité technique. En cas d'égalité, le match ne comptera pas au classement.

Quand le comité technique arrête le match en raison de tonnerre et/ou éclair ont :

- a. Si le jeu doit être arrêté, prendre en note combien de temps il reste à la partie. Lorsqu'il sera temps de recommencer la partie, repartir le temps au même moment où il a été arrêté. Le comité technique et les entraîneurs peuvent discuter ensemble et décider de terminer la partie au moment d'arrêt au lieu de le remettre à plus tard. Cette décision peut être prise si les deux entraîneurs sont d'accord et pourvu qu'aucune équipe ne soit désavantagée par cette décision.
- b. Si le jeu doit être arrêté, prendre en note les pointages de la partie et les joueurs qui sont sur le terrain à ce moment. Lorsqu'il sera temps de recommencer la partie, les mêmes joueurs qui étaient sur le terrain doivent y retourner.

Pendant les rondes éliminatoires et finales, si la partie est arrêtée, elle est recommencée au point d'arrêt.

D – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :

Les règlements de la 11^e édition de l'USA Ultimate (http://www.montrealultimate.ca/files/regles_11_edition_2007.pdf) sont en vigueur pour la compétition d'Ultimate Frisbee des Jeux de l'Acadie sauf pour les règlements suivants :

Prendre note que ceci ne suffit pas pour comprendre toutes les règles de l'Ultimate, car seules les modifications à la 11^e édition y sont mentionnées. Ainsi, une connaissance des règlements de l'UPA est fortement conseillée avant le lire ces règlements spécifiques.

1. Les athlètes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 11 ans au 31 décembre **2020** sont admissibles dans la catégorie 16 ans et moins. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 17 ans au 31 décembre **2020** sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les athlètes ne doivent pas atteindre 17 ans avant le 1^{er} octobre **2020**. Tous les athlètes nés entre le 1^{er} janvier **2004** et le 31 décembre **2009** sont éligibles.

2. Une partie dure précisément 65 minutes. Les responsables partent le chronomètre au premier sifflet et l'arrêtent 65 minutes plus tard. La mi-temps a lieu au premier point compté après la marque de 25 minutes et consiste d'une pause de 5 minutes. Le chronomètre n'est pas arrêté durant la mi-temps. La partie recommence jusqu'à ce que le chronomètre indique 65 minutes, ce qui indique la fin de la partie.
3. Une équipe est composée d'un minimum de dix (10) joueurs, c'est-à-dire cinq (5) filles et cinq (5) garçons et d'un maximum de douze (12) joueurs c'est-à-dire six (6) filles et six (6) garçons et d'un entraîneur et d'un gérant dont un homme et une femme.
4. Le disque officiel est le 175 g Ultra-star professionnel de Discraft. Le disque désigné comme « officiel » par Ultimate Canada sera utilisé ou tout autre disque approuvé par La Société des Jeux de l'Acadie inc.
5. Il y a 5 joueurs par équipe sur le terrain. En ce qui concerne le ratio, le format habituel est 3-2 ou 2-3 qui signifie 3 garçons - 2 filles ou 2 garçons - 3 filles. C'est l'équipe en offensive qui décide du format et l'équipe en défensive doit suivre le format choisi.
6. Une partie ne peut pas se terminer avec un pointage égal. Chaque équipe est responsable de son propre pointage. Il y a un chronométreur pour chaque partie. Le chronométreur sifflera pour signaler le début et la fin de chaque demie. Une cloche sonnera pour annoncer qu'il reste 5 minutes à la partie. Le coup de sifflet entendu à la fin de la partie annonce que la partie est terminée. Sauf en cas d'égalité, même un disque dans les airs devient 'mort' au premier son du sifflet.
7. Une partie ne peut pas se terminer avec un pointage égal. S'il y a égalité, le point en cours est continué.
8. Chaque équipe aura droit à 1 temps mort par demie d'une durée d'une (1) minute et aucun temps mort durant les 5 dernières minutes de la partie. Il devrait y avoir une personne responsable du temps (chronométreur) pour siffler la fin de chaque demie et aussi pour siffler un avertissement 5 minutes avant la fin de la partie. Il est interdit d'appeler un temps mort durant les 5 dernières minutes d'une partie et le faire conduit automatiquement à un revirement.
9. Il peut y avoir un jeu défensif avec les pieds.
10. Une partie se joue sur un terrain d'une largeur de 25 mètres avec des zones de but de 15 mètres de profondeur et il comprend une aire de jeu centrale de 45 mètres de long. Le terrain de jeu correspond à l'aire de jeu et aux deux zones de but. La marque du brique est située à 15 mètres du milieu de la ligne avant de chaque zone de but.

11. L'entraîneur doit fournir l'alignement complet de son équipe sur les formulaires appropriés à la personne responsable avant chaque match.
12. Seuls les membres accrédités de l'équipe sont autorisés à être sur le banc des joueurs. Seul l'entraîneur peut être debout lors de la partie. Les entraîneurs ne peuvent pas dépasser 3 mètres de la ligne.
13. Les chaussures à crampons comportant des pièces dangereuses comme des souliers de baseball à crampons de métal aux crampons de piste et aux crampons usés ayant des arêtes tranchantes sont interdites. Les chaussures à crampons de soccer sont permises.
14. L'uniforme de couleur noir est strictement réservé pour les « facilitateurs de l'apprentissage » (facilitateur).
15. L'Ultimate est un sport qui vise l'universalité et l'accès à tous. Il repose sur l'autoarbitrage. Pour les Jeux de l'Acadie, les athlètes auront le droit à une personne ressource nommée « Facilitateur de l'apprentissage » (facilitateur).
16. Il doit avoir au moins un (1) facilitateur de l'apprentissage (facilitateur) lors de chaque match. Son rôle est détaillé dans la section E. Il doit avoir au moins 3 (trois) facilitateurs pour avoir une rotation. Les facilitateurs devraient recevoir au préalable une formation pour être capable de maîtriser les règles du jeu et pour mieux éduquer les athlètes.
17. Lorsqu'un joueur saigne, il doit se retirer du terrain pour soigner cette blessure.
18. Les feuilles de pointage sont les feuilles officielles reconnues par La Société des Jeux de l'Acadie inc.
19. Les feuilles de pointage sont signées par les deux (2) entraîneurs en cause avant la partie et par l'observateur à la fin de chaque partie. Ces feuilles sont remises aux entraîneurs et à la personne responsable de la discipline après la partie. Les résultats sont officiels seulement après vérification du comité des statistiques du COFJA.

E – FACILITATEURS DE L'APPRENTISSAGE

L'Ultimate frisbee est un sport qui vise l'universalité et l'accès à tous. De ce fait, il n'y a pas d'arbitres dans ce sport, et ce, même aux plus hauts niveaux de compétition. Il n'y aura donc pas d'arbitres, mais plutôt des « Facilitateurs de l'apprentissage », soit des personnes-ressources, qui seront présents et qui interviendront lors des jeux afin de faciliter l'apprentissage du sport et des règles pour les athlètes.

On peut nommer cette personne « facilitateur de l'apprentissage » ou simplement « facilitateur » pour être plus concis.

1. Le rôle du facilitateur est différent de celui de l'arbitre et de l'observateur. Il est très actif, et participatif. Les athlètes font leur propre autoarbitrage. Le facilitateur est là pour les appuyer et intervient afin qu'ils puissent se responsabiliser et résoudre leurs propres conflits sur le terrain. Il est disponible pour répondre aux questions. Il y a la possibilité de trancher une règle si on lui demande ou encore si qu'il décide que cela est important de le faire dans l'apprentissage des règles de jeu et de l'esprit du sport.
2. COMPARAISON ARBITRE-OBSERVATEUR-FACILITATEUR : Voici une comparaison sommaire des 3 rôles.
 - a. Arbitres : Tranche et juge la validité ou non du jeu.
 - b. Observateurs : Observe et peut être appelé à donner son commentaire.
 - c. Facilitateurs (pour les 13-16 ans) : Observe le jeu, intervient lorsqu'il y a une faute qui a été appelée pour éduquer les jeunes, et responsabilise les jeunes, mais il peut trancher si on lui demande.
3. Avant le match, le facilitateur rencontrera les deux équipes doit s'assurer de bien expliquer son rôle : il n'est pas arbitre, il responsabilise les participants, éduque et ne tranche habituellement pas. Il explique la philosophie du Ultimate qui cherche à créer un sport démocratique et accessible, ou l'on peut régler ses propres conflits.
4. Pendant le match, il suit le jeu comme un arbitre et se trouve toujours près du disque. Dès qu'une faute est appelée (faute ou pick), il s'approche, s'assure que tout le monde comprend ce qui se passe et que tout le monde comprend les règles. Il s'assure que le processus de règlements des fautes est suivi. Il répond aussi aux questions des athlètes. Le facilitateur éduque les jeunes et est très pédagogue. Une fois que la faute est réglée, le jeu continue.
5. Après le match, il rencontre les deux équipes, fait un "cercle de l'amitié" et discute du match. Il est actif, et s'assure d'animer la discussion. Il s'assure que les deux équipes expliquent ce qui a bien été, et demande ce qui pourrait être amélioré pour un projet jeu. Les équipes seront demandées à regarder leurs propres comportements et présenter des suggestions pour améliorer leur esprit sportif ou leur application des règles. Les joueurs ne seront pas pointés du doigt de manière individuelle. Le facilitateur s'assure d'organiser la discussion de manière à ce que ce soit positif et constructif.
6. Les facilitateurs peuvent être appelés à suivre une formation spécifique aux Jeux de l'Acadie afin de pouvoir bien remplir ces fonctions de facilitateur, selon leur expérience et connaissance du jeu. Cette formation est faite en collaboration avec Ultimate N.-B.

VÉLO DE MONTAGNE MIXTE (14 ANS ET MOINS)



A – FORMAT:

1. Cross-country olympique (XCO)

Le cross-country est une épreuve individuelle d'endurance avec un départ en groupe. La durée d'une épreuve de XCO doit se trouver entre 35 à 45 minutes **pour un coureur moyen.** Ce parcours doit mesurer de 2,5 à **3,5 km** et être aménagé sur des chemins, sentiers et pistes de profils variés comprenant montées et descentes, et différents types de surfaces de roulement. Le parcours doit comprendre au moins deux boucles.

Lorsque le gagnant croise la ligne d'arrivée, s'il y a des coureurs doublés, ceux-ci termineront sur le tour du gagnant et se verront attribué un temps calculé.

2. Relais par équipe (XCR)

Les équipes sont composées de **4 (quatre)** compétiteurs **d'une** même région. Donc chaque région devra présenter une équipe masculine et une équipe féminine. Chaque athlète effectuera d'une à trois boucles du circuit (à déterminer selon un parcours optimal de 5 à 6 minutes), de façon alternée avec son coéquipier.

En cas de manque de coureurs, la délégation peut demander à un (une) cycliste de faire plus d'un relais. La condition étant que ce cycliste ne face pas deux tours consécutifs.

Dans le cas des régions qui ne peuvent pas former une équipe complète, elles pourront effectuer des équipes **regroupées** (regroupement de régions) optionnelles et participeront comme délégation hors-concours suivant les mêmes règles dans la mesure du possible.

3. **Cross-country sur circuit court – XCC (Short Track)**

Le parcours peut comprendre des sections asphaltées, de pelouse, de terre, etc. de la distance totale qui doit varier de 0,8 km à 1,5 km selon le niveau de difficulté. Ce circuit peut contenir certaines obstacles (approuvées par la SJA), doit aussi avoir plusieurs sections de dépassement et doit aussi être accessible aux spectateurs au maximum.

La durée d'une épreuve de XCC doit se trouver entre 15 à 20 minutes pour un coureur moyen. Le nombre de tours sera pré-calculé selon le parcours. Lorsque le gagnant croise la ligne d'arrivée, s'il y a des coureurs doublés, ceux-ci termineront sur le tour du gagnant et se verront attribué un temps calculé.

L'appelle des coureurs sur la ligne de départ ce fera de façon aléatoire, mais de façon à retrouver un coureur par délégation par ligne. Dans le cas où la ligne de

départ n'est pas assez large pour accommoder toutes les régions, nous allons diviser le groupe en deux, mais l'appelle sera toujours faite de façon à donné une chance égale à chaque région.

B – BRIS D'ÉGALITÉ :

En cas d'égalité **au classement des régions**, le classement de l'épreuve cross-country (**nombre de points accumulés par l'équipe au complet**) servira à départager les régions. Si l'égalité persiste, les classements des premiers coureurs (masculin et féminin) de chaque région en temps seront cumulés.

C – EN CAS DE CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES :

À la Finale des Jeux de l'Acadie, les compétitions de vélo de montagne **peuvent** se déroulent sous la pluie. Les épreuves de vélo de montagne iront de l'avant, peu importe le temps qu'il fera à l'extérieur. Le parcours, quant à lui, pourrait être modifié selon son état. En cas d'éléments extrêmes (tonnerre, éclair, etc.), le départ d'un événement pourrait être retardé par l'officiel sur place.

Le nombre de tours du circuit est toujours adapté selon l'état du parcours.

Dans l'éventualité où la compétition doit arrêter en raison des éléments (exemples : tonnerre, éclair, etc.) donc en cas de conditions atmosphériques difficiles, le Comité technique peut prendre la décision d'annuler l'épreuve après consultation avec le responsable du sport du COFJA et le vice-président à la programmation du COFJA.

D – ÉQUIPEMENT :

Les bicyclettes doivent répondre aux esprits et projets du sport cycliste. L'esprit suggère que les coureurs cyclistes s'affrontent en compétition sur un pied d'égalité.

Pour les Jeux de l'Acadie, le vélo de montagne peut varier selon la réglementation UCI. Le vélo peut comprendre une suspension simple, double ou encore aucune suspension selon le choix du coureur cycliste.

Les roues doivent être de la même grandeur (avant vs arrière). Le vélo de montagne ne devrait comprendre aucun ajout tel que lumière, garde-boue, pieds, etc., ceci étant dans l'objectif de protéger les coureurs en cas de chute. Le coureur pourra choisir d'utiliser les pédales automatiques ou non.

Aussi, tel que stipulé par le règlement de **l'UCI**, le port du casque est obligatoire. Tous les règlements se rattachant à cette règle sont en vigueur. La Société des Jeux de l'Acadie recommande également aux athlètes à porter des lunettes et de gants.

E – PARCOURS :

Le parcours de chaque épreuve doit être clairement défini avant le départ, et affiché au lieu d'enregistrement. L'accès au parcours est placé sous le contrôle du commissaire-chef dès l'arrivée du Comité technique ou le cas échéant, du responsable de la compétition désigné pour l'épreuve (inspection du circuit).

Avant leur arrivée, l'accès au parcours est soumis aux lois en vigueur et aux règles locales qui régissent le lieu de l'épreuve. Le COFJA ne peut pas refuser l'accès au parcours pour une autre raison.

Avant le début des périodes d'entraînement officiel, le comité technique doit s'assurer que le parcours est balisé de façon satisfaisante et sécuritaire. Un rapport de cette vérification est remis au responsable de la discipline, au commissaire-chef ainsi qu'au vice-président à la programmation du COFJA. En l'absence d'un membre du Comité technique, cette vérification et ce rapport sont effectués par le responsable de la compétition.

F – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :

La réglementation pour ces compétitions sera celle de l'UCI :

http://www.uci.org/docs/default-source/rules-and-regulations/titre-iv--mountain-bike.pdf?sfvrsn=9954e8cc_6

Et avec l'ajout du Guide de complément de Cyclisme Canada :

http://www.cyclingcanada.ca/wp-content/uploads/2012/05/Companion-Guide-2018_FR-mis-à-jour-20Mars2018.pdf

Sauf pour les règlements suivants :

1. Les athlètes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 11 ans au 31 décembre **2020** sont admissibles dans la catégorie 14 ans et moins. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 15 ans au 31 décembre **2020** sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les athlètes ne doivent pas atteindre 15 ans avant le 1^{er} octobre **2020**. Tous les athlètes nés entre le 1^{er} janvier **2006** et le 31 décembre **2009** sont éligibles.
2. Les catégories et les épreuves sont :

G / F	Cross-country olympique (XCO)
G / F	Cross-country <u>sur circuit court (XCC)</u>
G / F	Cross-country relais par équipe (XCR)
3. L'équipe est composée d'un minimum de quatre (4) participants soit 2 garçons et 2 filles et d'un maximum de huit (8) participants soit 4 garçons et 4 filles.

- * XCO et **XCR** : 4 garçons / 4 filles
- * XCR : 4 garçons et 4 filles (selon le modèle choisi)

4. Les sélections lors des Jeux régionaux peuvent se tenir lors d'une épreuve obligatoire de Cross-Country olympique (XCO) et aussi **(optionnellement)** lors d'une épreuve d'élimination (XCE). Dans le cas où deux épreuves auront lieu, un système de pointage sera utilisé pour départager les cyclistes. En cas d'égalité, le classement du Cross-Country olympique aura la priorité.
5. La substitution est permise pourvu que l'athlète ait participé aux Jeux régionaux (voir la politique concernant les substitutions dans les disciplines individuelles p. 13)
6. Le système de pointage qui sera utilisé **durant la Finale** est le suivant :

<u>XCO et XCE</u>		<u>XCR</u>	
Position	Points	Position	Points
1	10	1	80
2	9	2	72
3	8	3	66
4	7	4	54
5	6	5	48
6	5	6 et +	40
7	4		
8	3		
9	2		
10 et +	1		

7. **SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS**
Ce système sert à départager les régions de la première position à la dernière position. Le classement est déterminé par la somme des points de tous les athlètes par région. **Dans le cas du relais (XCR), l'équipe féminine et l'équipe masculine accumulent des points pour leur région respective.**
8. Les feuilles de pointage et le système de pointage électronique sont les feuilles officielles reconnues par La Société des Jeux de l'Acadie inc. toutefois, nous recommandons un système de pointage électronique.
9. Les feuilles de pointage sont signées par le responsable de la discipline et par **le commissaire-chef** à la fin de chaque course. Ces feuilles sont remises à la personne responsable de la discipline après la **compétition**. Les résultats sont officiels seulement après vérification du Comité des statistiques du COFJA.
10. Il est fortement recommandé, à la discrétion de l'officiel, qu'un joueur qui saigne se retire du terrain pour soigner cette blessure.

LA VOIX DES GROUPEES

(16 ANS ET MOINS)



A – FORMAT :

Jour 1:

- En début de journée, les formateurs rencontrent les groupes afin de faire un atelier commun sur un sujet jugé pertinent (réchauffement vocal ou physique, préparation avant un spectacle, comment effectuer un bon test de son, l'industrie, etc).
- Après l'atelier commun, les groupes recevront des ateliers privés avec les formateurs. À tour de rôle, chaque groupe musical rencontre les formateurs afin de se préparer pour la demi-finale.
- Selon leurs capacités, chacun des juges offre une formation différente aux groupes en privé (par exemple; interprétation, musique, mise en scène).
- Les ateliers doivent être d'une durée variable entre 45 minutes et 1 heure. La décision finale sera prise en conséquence du nombre de délégations participantes.

Jour 2:

- En matinée, les groupes se préparent pour la demi-finale lors des tests de son.
- Lors de cette compétition, tous les groupes jouent individuellement à tour de rôle sur la scène.
- Chaque groupe fera deux chansons.
- À la fin de leur présentation, l'animateur de la compétition posera quelques questions aux membres du groupe afin que les juges puissent les connaître davantage.
- La demi-finale déterminera, selon une grille d'évaluation, à quel niveau les groupes musicaux se retrouveront : soit dans la division performances vitrines ou soit dans la division compétitive du gala culturel. Des points seront attribués.
- Les trois groupes qui se qualifient pour la finale participeront, dans l'après-midi, à des ateliers de formation avec les juges dans le but de perfectionner leurs chansons pour la finale.
- La compilation des notes donnera le classement final pour les positions 4 à 9.
- Nous nous réservons le droit de le modifier/l'adapter/l'ajuster, avec l'appui du comité technique de la Société des Jeux de l'Acadie, selon le nombre de délégations présentes et selon des circonstances exceptionnelles qui pourraient survenir durant le déroulement de la compétition.

Jour 3:

- En avant-midi, les groupes qui sont dans la catégorie performance vitrine du gala culturel auront droit à une dernière session de formation avant leur performance vitrine durant le gala ou advenant le cas que les juges ne sont pas disponibles, une période de pratique.

- Un atelier sera donné à tous les groupes par une personne désignée sur un sujet pertinent concernant le milieu artistique. Par exemple : la SOCAN, RADARTS, Musique N.-B, l'AAAPNB, ou autres.
- En après-midi, les groupes procéderont à leurs tests de son accompagné des formateurs ainsi que des gens qui feront les changements d'instruments sur la scène pendant le gala culturel.
- Les juges évalueront chaque groupe selon des critères préétablis dans la grille d'évaluation.
- L'ordre de présentation des groupes finalistes se fera par tirage au sort.
- L'ordre de présentation des groupes en vitrine se fera avec la connaissance des chansons choisies pour éviter trop de ballades l'une à la suite de l'autre
- La compilation des notes donnera le classement final pour les positions 1 à 3.
- En cas d'égalité, les juges sont dans l'obligation de réévaluer les groupes afin d'obtenir un consensus. Si nécessaire, il est possible d'aller consulter les évaluations faites lors de la demi-finale pour éclairer leurs choix.

Gala culturel (Troisième jour des compétitions)

Le gala culturel:

- Il aura lieu en soirée.
NOTE: Cette activité fait également partie de la programmation des activités socioculturelles de la Finale des Jeux de l'Acadie. Il doit donc être géré de façon assidue et sous toutes les normes des autres activités socioculturelles proposées. Ce gala peut-être organisé en collaboration avec le responsable de la Voix des groupes et le responsable des activités socio-culturels.
- Les juges évalueront chaque groupe selon des critères préétablis dans la grille d'évaluation.
- Les 3 groupes musicaux s'affronteront. Chacun jouant à tour de rôle. L'ordre de présentation des groupes se fera par tirage au sort.
- Chaque groupe présentera 2 pièces musicales consécutives.
- Lors de la délibération des juges, les groupes dans la catégorie vitrine du gala culturel feront 1 ou 2 chansons. La décision finale est prise suite à la connaissance du nombre de délégations participantes.
- Le groupe gagnant remonte sur scène après la remise des médailles afin de faire une dernière chanson.
- L'horaire précis du déroulement du gala culturel reste à être déterminé.
- Les positions 4 à 9 participeront au gala culturel de façon non compétitive.

B – CLASSEMENT ET BRIS D'ÉGALITÉ :

- La demi-finale des groupes déterminera, selon une grille d'évaluation, à quel niveau les groupes musicaux se retrouveront : soit dans la division performances vitrines ou soit dans la division gala culturel ainsi que les positions de 4 à 9. Des points seront attribués.

- En cas d'égalité dans les positions 4 à 9, il n'est pas nécessaire de réévaluer des pointages ils seront inscrits dans le classement comme en égalité.
- En cas d'égalité dans les positions 1 à 3, les juges seront dans l'obligation de réévaluer afin d'atteindre un consensus et de déclarer les positions sans égalités.

C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :

1. Les participants du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 11 ans au 31 décembre 2019 sont admissibles dans la catégorie 16 ans et moins. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 17 ans au 31 décembre 2019 sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les athlètes ne doivent pas atteindre 17 ans avant le 1er octobre 2019. Tous les athlètes nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2008 sont éligibles.
2. Le groupe doit être composé d'un minimum de deux personnes et d'un maximum de 5 personnes. Il doit comprendre au moins un chanteur et un musicien.
3. Les groupes doivent présenter des chansons françaises (le chiac étant accepté).
4. Chaque groupe doit maîtriser au moins quatre chansons. Sur ces quatre chansons, il doit y avoir au moins deux (2) chansons sur 4 qui soient rapides et dynamiques.
5. Les chansons peuvent être originales ou empruntées à un artiste.
6. Les paroles des chansons doivent être dans un français acceptable, respectueux et non-vulgaire.
7. Dans le cas où le groupe fait une chanson avec uniquement des éléments percussifs du corps humain, elle sera acceptée si le groupe a aussi des chansons accompagnées d'instruments mélodiques autres que la voix.
8. Si cela est jugé pertinent par les juges de la compétition, une même chanson ne peut pas être jouée deux fois par différent groupe dans la même étape. Le répertoire des groupes doit être envoyé avec les fiches techniques une semaine avant la Finale des Jeux de l'Acadie. Si 2 groupes ont la même chanson, un message sera envoyé pour les en aviser, un tirage au sort décidera quel groupe pourra la jouer à la demi-finale ou à la finale.
9. Une même chanson peut être jouée une seconde fois par le même groupe lors de la finale si cela est jugé pertinent.

10. Les artistes peuvent apporter leurs propres instruments. Des instruments seront aussi disponibles sur place, une liste descriptive sera donnée au responsable de ce volet, à chaque délégation participante. Les besoins instrumentaux des groupes doivent être comblés pour les formations ainsi que pour la finale. Certains instruments peuvent être bougés pour satisfaire les besoins des formations et du Gala culturel.
11. Chaque groupe musical doit être présent aux différents ateliers de formations offert par les juges-formateurs.
12. Les participants sont tenus de respecter leurs adversaires et de faire preuve d'esprit sportif.
13. L'utilisation de toutes trames sonores est interdite.
14. Les juges-formateurs doivent être des musiciens professionnels reconnus par leurs pairs. Ils donneront les formations et jugeront la demi-finale.
15. Lors du gala culturel, il devra y avoir 3 nouveaux juges. Ils devront être des personnes influentes de l'industrie musicale, mais ne sont pas obligatoirement musiciens (ex: gérant d'artiste, animateur de radio, programmeur, directeur de festival, etc.)
16. Un superviseur des juges sera présent, tout au long de la compétition, pour assurer le bon déroulement de la compétition. Il s'assurera que personne ne dérange les juges lors des délibérations. En cas de nécessité, le superviseur et le comité technique de la SJA auront le dernier mot, quant à la décision à prendre, sur un quelconque litige.
17. Durant la demi-finale et les performances vitrines/gala culturel, chaque groupe présentera 2 pièces musicales consécutives. L'addition des points obtenus, des 2 chansons jouées, donnera une note finale.
18. À tout moment du déroulement de la compétition, les décisions des juges seront finales. Aucun protêt ne peut être déposé.
19. Il y aura disqualification dans les situations suivantes :
 - a. Les chansons sont complètement anglaises;
 - b. Les paroles des chansons sont vulgaires et démontrent un manque flagrant de respect;
 - c. La condition d'avoir au moins un chanteur et un musicien dans le groupe n'est pas respectée;
 - d. Il y a un manque évident d'esprit sportif.

VOLLEY-BALL FÉMININ ET MASCULIN (14 ANS ET MOINS)



A – FORMAT :

1. Si neuf (9) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : une division de cinq (5) régions et une division de quatre (4) régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5, 8 et 9 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 1.1 La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions. Un match gagné (un deux (2) de trois (3)) vaudra un point au classement de la ronde.
 - 1.2 À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Les deux (2) demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division.
 - 1.3 Par la suite ont lieu les finales dont le but est de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
 - 1.4 Une première finale a lieu entre les gagnants de la demi-finale pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
 - 1.5 Une deuxième finale a lieu entre les perdants de la demi-finale pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
 - 1.6 Une troisième finale a lieu entre les troisièmes positions de chaque division pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
 - 1.7 Une quatrième finale a lieu entre les quatrièmes positions pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
 - 1.8 L'équipe qui termine en cinquième position de la division A terminera automatiquement en neuvième position.
2. Si huit (8) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : deux (2) divisions de quatre (4) équipes déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5 et 8 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.

- 2.1. La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions.
- 2.2. À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Un match gagné (un deux (2) de trois (3)) vaudra un point au classement de la ronde. Les deux (2) premières demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division. Dans la troisième et la quatrième demi-finale, la troisième position d'une division et la quatrième de l'autre s'affrontent.
- 2.3. Par la suite ont lieu les finales dans le but de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
- 2.4. Une première finale a lieu entre les gagnants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
- 2.5. Une deuxième finale a lieu entre les perdants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
- 2.6. Une troisième finale a lieu entre les gagnants de la troisième et de la quatrième demi-finale pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
- 2.7. Une quatrième finale a lieu entre les perdants de la troisième et de la quatrième demi-finale pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
3. Si sept (7) équipes sont inscrites, la formule de compétition est la même que dans le cas de huit (8) équipes. Sauf qu'une division est composée de trois (3) équipes et l'autre de quatre (4) équipes. La division de trois (3) équipes est celle où se trouve la région manquante, dans le cas d'un abandon. S'il y a toujours seulement sept (7) équipes, la première division est composée des positions 1, 4 et 5 et l'autre, des positions 2, 3, 6 et 7.
 - 3.1. Pour les demi-finales, la première position d'une division affronte la deuxième position de l'autre division.
 - 3.2. Il n'existe pas de troisième et de quatrième demi-finale lorsqu'il n'y a que sept (7) équipes.
 - 3.3. La troisième et la quatrième position de la division de quatre (4) équipes et la dernière position de la division de trois (3) équipes s'affrontent dans un

tournoi à la ronde simple pour déterminer la cinquième, la sixième et la septième position.

4. Si six (6) équipes sont inscrites, la formule de compétition sera un tournoi à la ronde avec deux (2) divisions de trois (3) équipes. La première division est composée des positions 1, 2 et 3 et l'autre, des positions 4, 5 et 6. Les positions de la première division vont jouer contre les positions de la 2e division (ex. : 1-4, 1-5 et 1-6). Les quatre meilleures fiches vont jouer pour la ronde des finales et les deux dernières positions vont jouer pour la cinquième et la sixième position.
5. Si moins de six (6) équipes sont inscrites, la formule du tournoi est une ronde simple avec un match pour les médailles d'or et d'argent entre les deux meilleures fiches et un match pour la médaille de bronze entre la troisième et quatrième meilleure fiche. Une victoire vaudra un point au classement de la ronde.

B – BRIS D'ÉGALITÉ :

Si deux (2) équipes ou plus sont à égalité après la ronde préliminaire, les critères suivants sont appliqués, dans l'ordre :

1. L'équipe ayant le meilleur quotient de matchs gagnés/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
2. L'équipe ayant le meilleur quotient de parties (sets) gagnées/perdues, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
3. L'équipe ayant le meilleur quotient de parties (sets) gagnées/perdues, tenant compte de tous les matchs de la ronde, se voit attribuer le meilleur classement.
4. L'équipe ayant le meilleur quotient de points marqués/alloués, tenant compte de toutes les parties (sets) jouées entre les équipes à égalité, se voit attribuer le meilleur classement.
5. L'équipe ayant le meilleur quotient de points marqués/alloués, tenant compte de toutes les parties (sets) de la ronde, se voit attribuer le meilleur classement.
6. Si l'égalité persiste, le Comité technique doit briser celle-ci en se référant au livre de règlements.

NOTE :

Lorsque trois (3) équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

EXEMPLES :

Cela signifie que s'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère 2 réussit à déterminer X comme la première,

Y comme la deuxième et Z comme la troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée.

Cependant, si le critère 2 détermine que X est première, mais qu'il y a toujours égalité entre Y et Z, alors le classement de ces équipes est déterminé par l'application du critère 3 et ainsi de suite si nécessaire. Ne revenez pas au critère 1, mais passez aux critères suivants.

C – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES :

Les règlements de Volley-ball Canada sont en vigueur, sauf les règlements suivants :

1. Les athlètes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui atteignent 11 ans au 31 décembre 2020 sont admissibles dans la catégorie 14 ans et moins. Cependant, les athlètes ne doivent pas atteindre 15 ans au 31 décembre 2020 sauf Terre-Neuve-et-Labrador où les athlètes ne doivent pas atteindre 15 ans avant le 1^{er} octobre 2020. Tous les athlètes nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2009 sont éligibles.
2. Le match est gagné par l'équipe qui remporte deux des trois sets.
3. Les équipes sont composées d'un minimum de huit (8) joueurs et d'un maximum de dix (10) joueurs, d'un entraîneur et d'un gérant. L'un des responsables de l'équipe doit être du même sexe que les athlètes.
4. Le filet est placé à une hauteur de 2,15 m pour les équipes féminines selon le standard international et 2,20 m pour les équipes masculines.
5. Le ballon officiel est celui utilisé par Volleyball Canada ou tout autre ballon similaire et approuvé par la SJA.
6. Seuls les membres accrédités de l'équipe sont autorisés à être sur le banc des athlètes.
7. Un minimum de dix (10) minutes d'échauffement est permis avant le début du match. Les entraîneurs ainsi que les athlètes doivent être présents et prêts à s'échauffer dix (10) minutes avant l'heure indiquée pour le début du match.
8. Il est interdit de porter certains objets risquant de provoquer des blessures aux joueurs tels que des bijoux, insignes, bracelets, plâtres, etc. Les joueurs peuvent porter des lunettes à leurs risques.

9. Remplacement

- 9.1 Le règlement du libéro ne s'applique pas. Chaque équipe aura droit à un maximum de 8 remplacements par set.
 - 9.2 Il n'y a pas de limite sur le nombre de fois qu'un joueur peut quitter et réintégrer le jeu pendant un set, pourvu qu'on respecte le nombre de remplacements maximal (8) et que l'échange se fasse toujours entre les deux mêmes joueurs.
10. Les feuilles de pointage sont les feuilles officielles reconnues par la Société des Jeux de l'Acadie inc. Les résultats sont officiels seulement après vérification du Comité des statistiques du COFJA.
 11. Les feuilles de pointage sont signées par les deux (2) entraîneurs et les deux (2) capitaines avant le début du match. Les arbitres et les deux (2) entraîneurs doivent signer la feuille de pointage à la fin de chaque match. Ces feuilles sont remises aux entraîneurs et à la personne responsable de la discipline après le match.
 12. Les règles de temps de jeu équitable ne s'appliquent pas.

PROGRAMMATION FINALE 2019

SPORTS INDIVIDUELS	
Athlétisme mixte UNI	12-13 ans
Athlétisme mixte UNI	14-15 ans
Para-athlétisme UNI	17 ans et moins
Badminton mixte	16 ans et moins
Vélo de montagne mixte	14 ans et moins
SPORTS COLLECTIFS	
Mini hand-ball mixte L'Acadie Nouvelle	12 ans et moins
Soccer féminin	14 ans et moins
Soccer masculin	14 ans et moins
Volley-ball féminin	14 ans et moins
Volley-ball masculin	14 ans et moins
Ultimate frisbee mixte	16 ans et moins
VIE ACTIVE	
Choix d'un sport par la COFJA	16 ans et moins
ARTISTIQUE ET CULTURELLE	
Improvisation mixte	14 ans et moins
La Voix des groupes	16 ans et moins
Choix d'une discipline artistique par le COFJA	16 ans et moins

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

(Nombre maximum)

DISCIPLINES	# DE PARTICIPANTS			ENTRAÎNEUR ET GÉRANTS	TOTAL
	Assoc	Ém	tal		
ne mixte 12-13 ans	A	/A	A	2	N/A
ne mixte 14-15 ans	A	/A	A	2	N/A
on mixte	5	5	0	2	12
ation mixte	A	/A	3	2	10
d-ball mixte	5	5	2	2	14
létisme mixte	A	/A	A	1 (+1)*	N/A
minin	0	6	6	2	18
asculin	6	0	6	2	18
Frisbee mixte	5	5	2	2	14
nontagne mixte	3	4	3	2	10
des groupes	A	/A	5	2	7
all féminin	0	0	0	2	12
all masculin	0	0	0	2	12
Discipline artistique	A	/A	A	N/A	N/A
e	A	/A	A	N/A	N/A
mission et adjoints				4	4
gnateurs				7	7

* La troisième personne doit provenir des sept (7) accompagnateurs accrédités

N.B. Advenant que les nombres de ce tableau diffèrent de ceux inscrits dans les sections expliquant chaque discipline, ceux de la section ont priorité.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

(Nombre minimum)

DISCIPLINES	# DE PARTICIPANTS			ENTRAÎNEUR ET GÉRANTS	TOTAL
	Assoc	Ém	tal		
Jeux mixte 12-13 ans	A	1/A	1/A	N/A	N/A
Jeux mixte 14-15 ans	A	1/A	1/A	N/A	N/A
Football mixte	5	5	10	2	12
Baseball mixte	2	2	5	2	8
Handball mixte	5	5	10	2	12
Netball mixte	A	1/A	1/A	N/A	N/A
Baseball féminin	10	4	4	2	16
Baseball masculin	4	10	4	2	16
Frisbee mixte	5	5	10	2	12
Alpinisme mixte	2	2	4	2	6
Jeux des groupes	A	1/A	2	2	4
Baseball féminin	10	3	3	2	10
Baseball masculin	3	10	3	2	10
Jeux artistiques	A	1/A	1/A	N/A	N/A
Jeux	A	1/A	1/A	N/A	N/A
Mission et adjoints				4	4
Spectateurs				7	7

N.B. Advenant que les nombres de ce tableau diffèrent de ceux inscrits dans les sections expliquant chaque discipline, ceux de la section ont priorité.

Disciplines	Groupe d'âge	Standard
Saut en hauteur	Fém. 12-13 ans	1,27 m
	Masc. 12-13 ans	1,37 m
	Fém. 14-15 ans	1,43 m
	Masc. 14-15 ans	1,52 m
Javelot	Fém. 12-13 ans	24,46 m
	Masc. 12-13 ans	31,04 m
	Fém. 14-15 ans	27,85 m
	Masc. 14-15 ans	35,79 m
Saut en longueur	Fém. 12-13 ans	3,97 m
	Masc. 12-13 ans	4,28 m
	Fém. 14-15 ans	4,16 m
	Masc. 14-15 ans	4,96 m
Poids	Fém. 12-13 ans (3kg)	8,00 m
	Masc. 12-13 ans (3kg)	9,11 m
	Fém. 14-15 ans (3kg)	8,88 m
	Masc. 14-15 ans (4kg)	11,24 m
Disque	Fém. 12-13 ans (750g)	20,62 m
	Masc. 12-13 ans (750g)	26,25 m
	Fém. 14-15 ans (1kg)	21,98 m
	Masc. 14-15 ans (1kg)	31,04 m
Course 80 m	Fém. 12-13 ans	11,44 s
	Masc. 12-13 ans	11,22 s
Course 100 m	Fém. 14-15 ans	13,76 s
	Masc. 14-15 ans	12,63 s
Course 150 m	Fém. 12-13 ans	21,46 s
	Masc. 12-13 ans	20,97 s
Course 200 m	Fém. 14-15 ans	28,36 s
	Masc. 14-15 ans	26,01 s
Course 300 m	Fém. 14-15 ans	48,32 s
	Masc. 14-15 ans	42,57 s
Course 800 m	Fém. 12-13 ans	2:41,56 min
	Masc. 12-13 ans	2:30,00 min
	Fém. 14-15 ans	2:40,27 min
	Masc. 14-15 ans	2:22,87 min
Course 1200 m	Fém. 12-13 ans	4:22,80 min
	Masc. 12-13 ans	4:05,82 min
	Fém. 14-15 ans	4:11,41 min
	Masc. 14-15 ans	3:48,21 min
Course 2000 m	Fém. 14-15 ans	7:43,70 min
	Masc. 14-15 ans	6:48,73 min

Voir section *C – Standard* pour plus de détails sur les standards

RECORDS EN ATHLÉTISME

Records féminin 12-13 ans Finale des Jeux de l'Acadie

Adopté : **août 2018**

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
80 m	Maryline Nowlan	Kent	10,85 s	2011
150 m	Maryline Nowlan	Kent	19,56 s	2011
800 m	Gabrielle Côté	Kent	2 min 31,18 s	2017
1200 m	Gabrielle Côté	Kent	3 min 59,96 s	2017
Saut en hauteur	Janica Schofield	Sud-Est	1,46 m	2012
Saut en longueur	Adèle Arsenault	Île-du-Prince-Édouard	4,55 m	2011
Poids (3 kg)	Danika LeBlanc	Sud-Est	9,56 m	2013
Disque (750 g)	Sara Eve Noel	Chaleur	29,23	2011
Javelot (400 g)	Catherine LeBoeuf	Sud-Est	31,42 m	2008
Relais 4x100 m	Erika Despres Janelle Hébert Avery Erb Adèle Roy	Sud-Est	55,49 s	2017

Révisé en **août 2018**

***Discipline ne faisant plus partie de la programmation de la Société des Jeux de l'Acadie inc.**

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
60 m*	Cassandra Colin Leslie Shabani	Nouvelle-Écosse Chaleur	8,4 s	2007 2003
100 m*	Véronique Lagacé	Chaleur	13,34 s	2000
200 m*	Nadia Leblanc	Kent	28,8 s	2001
400 m*	Michelle O'Connell	Chaleur	1 min 07,5 s	1986
600 m*	Maryse Giard	Sud-Est	1 min 46,19 s	2002
1500 m*	Julie Dupuis	Kent	5 min 15,6 s	1988
Poids (2,7 kg)*	Christine Richard	Kent	10,48 m	1999
Disque (1 kg)*	Denise Pelletier	Kent	25,62 m	1991
Disque modifié (1 kg)*	Julie Vautour	Kent	26,11 m	2003
Javelot (600 g)*	Christine Doucet	Chaleur	34,16 m	1991
Relais medley (200 m, 100 m, 100 m, 600 m)*	Rebecca Arseneau Geneviève Gould Cynthia Beaudry Marise Giard	Sud-Est	2 min 46,63 s	2002
Relais Medley (200 m, 100 m, 100 m, 800 m)*	Nancy Mallais Marie-Hélène Chiasson Catherine Chiasson Renée Pétrie	Péninsule Acadienne	3 min 42,6 s	2001

Records masculin 12-13 ans

Finale des Jeux de l'Acadie

Adopté: **août 2018**

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
80 m	Cameron Levesque	Madawaska-Victoria	10,44	2013
150 m	Francis Thériault	Péninsule acadienne	19,19 s (e)	2010
800 m	Antoine Roy	Chaleur	2 min 16,02 s (e)	2017
1200 m	Antoine Roy	Chaleur	3 min 40,83 s	2017
Saut en hauteur	Mario Breau	Kent	1,54 m	1987
Saut en longueur	Dominik P. Arseneault	Restigouche	5,16 m	2007
Poids (3 kg)	Alec Pineault	Restigouche	12,92 m	2014
Disque (750 g)	Yannis Jean	Péninsule acadienne	34,84 m	2012
Javelot (400 g)	Olivier Landry	Péninsule acadienne	45,18 m	2014
Relais 4x100 m	Jacob Boudreau Alexander Aubé Xavier LeBlanc-Martin Jérémy McGraw	Chaleur	52,38 s (e)	2010

Révisé en **août 2018**

***Discipline ne faisant plus partie de la programmation de la Société des Jeux de l'Acadie inc.**

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
60 m*	Philip Roy	Chaleur	7,9 s	2005
	Alexandre Coholan	Sud-Est		2006
100 m*	Daniel St-Laurent	Restigouche	12,4 s	1983
200 m*	Gilbert Blanchard	Péninsule acadienne	26,3 s	1989
400 m*	André Chiasson	Péninsule acadienne	1 min 02,5 s	1991
	Daniel Basque			1988
600 m*	Paul Tremblay	Sud-Est	1 min 41,11 s (e)	2010
1500 m*	Mathieu Morrison	Chaleur	4 min 49,09 s (e)	1997
3000 m*	Joël Bourgeois	Sud-Est	10 min 32,5 s	1984
Triple saut*	Luc Michaud	Madawaska-Victoria	8,78 m	1980
Poids (2,7 kg)*	Nicholas Thériault	Péninsule acadienne	14,56 m	1996
Disque (1 kg)*	Brian McNeil	Île-du-Prince-Édouard	35,16 m	1991
Disque modifié (1 kg)*	Kevin McGrath	Kent	31,20 m	2008
Javelot (500 g)*	Joey Arseneau	Chaleur	41,84 m	2008
Javelot (600 g)*	Serge Michaud	Madawaska-Victoria	39,92 m	1982
Relais medley (200 m, 100 m, 100 m, 600 m)*	Vincent Riendeau Stéphane Cormier Jonathan Stephenson Daniel Bourgeois	Sud-Est	2 min 42,68 s	2002
Relais Medley (200 m, 100 m, 100 m, 800 m)*	Martin Lavallée Jean-Philippe LeBlanc Rémi Valdron Maxime Lavallée	Restigouche	3 min 39,4 s	2001

Records féminin 14-15 ans Finale des Jeux de l'Acadie

Adopté: **août 2018**

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
100 m	Janelle Comeau	Péninsule Acadienne	12,9 s	2001
200 m	Amy Lynn Grant	Chaleur	26.35 s(e)	2010
300 m	Cassandra Long	Madawaska-Victoria	42,10 s	2014
800 m	Geneviève Lalonde	Sud-Est	2 min 20,1 s	2006
1200 m	Isabella Lemaire	Sud-Est	3 min. 52,33 s	2017
2000 m	Isabella Lemaire	Sud-Est	6 min. 48,34 s	2017
Saut en hauteur	Nicole Allain	Kent	1,58 m	1985
Saut en longueur	Vicky Leblanc	Kent	4,90 m	1988
Poids (3kg)	Katelyn Miligan	Île-du-Prince-Édouard	11,29 m	2016
Disque (1 kg)	Denise Pelletier	Kent	34,60 m	1993
<u>Javelot (500 g)</u>	<u>Janelle Hébert</u>	<u>Sud-Est</u>	<u>34,78 m</u>	<u>2018</u>
Relais 4x100 m	Roxanne Albert Vickie Albert Manon Vautour Érika Blackmore	Kent	53,04 s	2017

Révisé en **août 2018**

***Discipline ne faisant plus partie de la programmation de la Société des Jeux de l'Acadie inc.**

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
80 m haies (76,20 cm)*	Annick Picard	Kent	13,2 s	1993
100 m haies (84 cm)*	Charline Chiasson	Péninsule Acadienne	19,3 s	1987
400 m*	Amy Lynn Grant	Chaleur	1 min 00.41 s(e)	2010
1500 m*	Geneviève Lalonde	Sud-Est	4 min 45,10 s	2006
3000 m*	Isabelle Cormier	Sud-Est	10 min 36,81 s	2002
1500 m marche*	Suzanne Godin	Péninsule Acadienne	7 min 42,0 s	1984
Poids (4 kg)*	Kathy Haché	Péninsule Acadienne	10,66 m	1988
Javelot (600 g)*	Christine Doucet	Chaleur	37,12 m	1993
Relais medley (400 m, 200 m, 200 m, 800 m) *	Catherine Guitard Alexandra LeGresley Shanie Cormier Eléna Boudreau	Chaleur	4 min 33,97s (e)	2008
	Geneviève Bourgeois Catharina Brousseau Julie Léger Genevieve Lalonde	Sud-Est	4 min 33,8s	2006

Records masculin 14-15 ans

Finale des Jeux de l'Acadie

Adopté: **août 2018**

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
100 m	Gabriel LeBlanc	Sud-Est	11,42 s	2000
200 m	Alexandre Coholan	Sud-Est	24,03 s (e)	2008
<u>300 m</u>	<u>Jeremy Michaud</u>	<u>Madawaska-Victoria</u>	<u>39,05 s</u>	<u>2018</u>
800 m	Pierre Dumouchel	Sud-Est	2 min 05,73 s	2011
1200 m	François Richard	Sud-Est	3 min. 26,96 s	2017
<u>2000 m</u>	<u>François Richard</u>	<u>Sud-Est</u>	<u>5 min. 59,53 s</u>	<u>2018</u>
Saut en hauteur	Jason Thomas	Sud-Est	1,72 m	1990
Saut en longueur	Joey Savoie	Sud-Est	6,24 m	2000
Poids (4 kg)	Nicolas Thériault	Péninsule Acadienne	15,31 m	1998
Disque (1 kg)	François Duguay	Péninsule Acadienne	46,66 m	2001
Javelot (600 g)	Kristof Mercier	Nouvelle-Écosse	45.69 m	2014
Relais 4x100 m	Alexandre Coholan Joshua Daley Jeremy Clarke André Bourgeois	Sud-Est	46,99 s (e)	2008

Révisé en **août 2018**

***Discipline ne faisant plus partie de la programmation de la Société des Jeux de l'Acadie inc.**

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
100 m haies (91 cm)*	Michel Poirier	Chaleur	16,2 s	1988
100 m haies (83,82 cm)*	Sébastien Robichaud	Péninsule Acadienne	16,5 s	2003
400 m*	Grégoire Arsenault	Chaleur	53,5 s	2006
1500 m*	Mathieu Morrison	Chaleur	4 min 24,3 s	1999
3000 m*	Ryan Cassidy	Sud-Est	9 min 15,37 s (e)	2008
1500 m marche*	Ronald Comeau	Kent	7 min 52,5 s	1985
Triple saut*	Glen Landry	Péninsule Acadienne	10,92 m	1980
Javelot (800 g)	Eric Lebouthillier	Péninsule Acadienne	48,34 m	1991
Relais medley* (400 m, 200 m, 200 m, 800 m)	Alexandre Arseneau Alexandre Coholan Ryan Cassidy Jean-Sébastien Landry	Sud-Est	3 min 57, 11 s (e)	2008

Records féminin para 17 ans et moins Finale des Jeux de l'Acadie

Adopté: août 2018

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
100 m fauteuil roulant	Renelle Béliveau	Sud-Est	38,66 s	2015
Poids ambulateur	Christelle Doiron	Chaleur	5.30 m	2018
100 m ambulateur	Christelle Doiron	Chaleur	21.92 s	2018

Révisé : 10 juillet 2018

Records masculin para 17 ans et moins Finale des Jeux de l'Acadie

Adopté: août 2018

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
100 m fauteuil roulant	Jacob Leblanc	Sud-Est	Ancien 19,54 s	2015
Poids ambulateur	Nicholas Legacy	Sud-Est	5,85 m	2018
100 m ambulateur	Patrick LeBlanc	Chaleur	20.31 s	2018

Révisé : août 2018

Records féminin 16-17 ans Finale des Jeux de l'Acadie

Adopté: août 2013

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
100 m*	Isabelle Després	Kent	12,67 s (e)	1997
200 m*	Isabelle Després	Kent	27,74 s (e)	1997
400 m*	Marie-Josée Richard	Kent	1 min 06,44 s (e)	1997
800 m*	Marie-Josée Richard	Kent	2 min 42,9 s (e)	1998
1500 m*	France Saulnier	Sud-Est	5 min 58,52 s (e)	1998
3000 m*	Marie-Josée Richard	Kent	12 min 26,4 s (e)	1997
Saut en hauteur*	Ghislaine LeBlanc	Sud-Est	1,47 m	1997
Saut en longueur*	Isabelle Després	Kent	4,90 m	1997
Poids (4 kg)*	Tania Morrison	Chaleur	9,28 m	1997
Disque (1 kg)*	Tania Morrison	Chaleur	29,48 m	1997
Javelot (600 g)*	Céline Lavigne	Chaleur	35,76 m	1997
Relais 4x100 m*	Émilie Clavet Ghislaine LeBlanc Élisa Poirier Julie LeBlanc	Sud-Est	55,93 s (e)	1997

Révisé en **août 2013**

Légende: *Discipline ne faisant plus partie de la programmation de la Société des Jeux de l'Acadie inc.

Records masculin 16-17 ans

Finale des Jeux de l'Acadie

Adopté: **août 2013**

Discipline	Nom	Région	Temps / Distances	Année
100 m*	Louis Poirier	Nouvelle-Écosse	11,45 s (e)	1997
200 m*	Eric Chiasson	Chaleur	23,29 s (e)	1997
400 m*	Marc LeBlanc	Sud-Est	52,95 s (e)	1997
800 m*	Marc LeBlanc	Sud-Est	2 min 06,57 s (e)	1997
1500 m*	Peter Merriam	Péninsule Acadienne	4 min 26,67 s (e)	1997
3000 m*	Peter Merriam	Péninsule Acadienne	9 min 48,49 s (e)	1997
Saut en hauteur*	Jean-Sébastien Hébert	Péninsule Acadienne	1,74 m	1997
Saut en longueur*	Marco Mazerolle	Kent	5,64 m	1997
Poids (5,4 kg)*	Rémi Comeau	Sud-Est	14,46 m	1997
Disque (1,62 kg)*	Rémi Comeau	Sud-Est	39,06 m	1997
Javelot (800 g)*	Philippe Saucier	Madawaska-Victoria	49,64 m	1998
Relais 4x100 m*	Cédric Landry Mathieu N.-Landry Bernard Pinet Jean Thériault	Péninsule Acadienne	48,47 s (e)	1997

Révisé en **août 2013**

Légende: *Discipline ne faisant plus partie de la programmation de la Société des Jeux de l'Acadie inc.

POLITIQUE POUR LES JEUX RÉGIONAUX

INTRODUCTION

Les Jeux régionaux existent depuis 1982 et jamais des politiques précises n'avaient permis d'assurer une certaine uniformité. Ces politiques se veulent un premier pas dans ce sens. Il est évident qu'elles ne couvriront pas tous les aspects des Jeux régionaux. Par contre, elles serviront de base et permettront d'éviter certains désaccords.

Les membres des comités permanents des affaires régionales et de la programmation sportive se sont penchés sur les Jeux régionaux. Après délibération, ils ont soumis ce document pour la première fois aux membres du Conseil d'administration de La Société des Jeux de l'Acadie inc. en novembre 1987. Cette réflexion a été rendue nécessaire suite à l'Assemblée générale annuelle en octobre 1986 à l'Institut de Memramcook.

Ce document traite surtout du principe et de la nécessité des Jeux régionaux pour assurer l'atteinte des objectifs de La Société des Jeux de l'Acadie inc. Il contient également une partie plus technique comportant des règlements particuliers que les Comités régionaux ou provinciaux doivent suivre lors des Jeux régionaux.

Il est à espérer qu'avec ce document et les décisions qu'ont prises les membres du Conseil d'administration et les délégués à l'Assemblée générale annuelle 1987, il existera moins d'ambiguïté concernant les Jeux régionaux.

En octobre 1990, lors de l'Assemblée générale annuelle de Dalhousie, une nouvelle structure du Bureau de direction fut adoptée. C'est ainsi que le Comité permanent de la Programmation sportive et le Comité permanent des Affaires régionales sont devenu le Comité du développement sportif et le Comité du développement régional respectivement.

En février 2011, La Société des Jeux de l'Acadie a tenu un Sommet sur les Jeux de l'Acadie qui avait comme objectif de consulter la population en général sur la programmation des Jeux de l'Acadie. Les commentaires recueillis ont fortement recommandé d'instaurer un volet culturel aux Jeux de l'Acadie.

En octobre 2012, une nouvelle programmation sportive et culturelle à vu le jour.

BESOIN

Les Jeux régionaux, depuis leur début, ont connu un essor considérable ayant permis à plus de 120 000 athlètes ou participants de prendre part à une importante compétition sportive. De plus, l'année 1986 a vu naître les premiers Jeux régionaux centralisés de la Nouvelle-Écosse. D'ailleurs, en 1987, les huit (8) régions tiennent

des Jeux régionaux puisque l'Île-du-Prince-Édouard présente des qualifications dans plus d'une discipline.

Il faut ajouter à ces 120 000 athlètes ou participants un nombre considérable de bénévoles, plusieurs petites municipalités qui, à défaut de recevoir la Finale des Jeux de l'Acadie, font de ces Jeux régionaux l'événement marquant pour leur communauté et améliorent ainsi leurs installations sportives. D'autres municipalités s'en servent comme "entraînement" pour éventuellement recevoir la Finale des Jeux de l'Acadie. Il est à noter qu'à partir de 1988, l'un des critères de sélection de la municipalité hôte de la Finale est justement d'avoir accueilli les Jeux régionaux. Les athlètes ou les participants ont également souligné l'importance des Jeux régionaux.

Lors du sondage mené à la Finale des Jeux de l'Acadie de Lamèque, plus de 75 % des répondants ont préféré les Jeux régionaux selon la formule actuelle, soit au cours d'une fin de semaine ou le plus regroupé possible.

Même son de cloche lors de la Rencontre Jeunesse 86 où il était évident que les anciens participants à une Finale des Jeux de l'Acadie considéraient les Jeux régionaux comme un événement important pour plusieurs jeunes qui ne peuvent se qualifier pour la Finale des Jeux de l'Acadie.

Une enquête menée auprès d'une centaine d'éducateurs physiques francophones des trois provinces Maritimes indique que 56 % de ceux-ci sont favorables aux Jeux régionaux (33 % selon le statu quo et 23,3 % avec certaines modifications).

Une consultation majeure effectuée en 2002 sur la programmation sportive a occasionné plusieurs recommandations dont celle d'avoir la possibilité pour les Comités régionaux ou provinciaux de tenir un volet d'automne pour les Jeux régionaux.

Lors du Sommet des Jeux de l'Acadie, en février 2011, une autre consultation majeure a mené à une nouvelle programmation sportive qui débutera lors de la 36^e Finale des Jeux de l'Acadie à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.

L'instauration d'un volet culturel lors de la Finale des Jeux de l'Acadie a comme objectif principal d'initier la jeunesse francophone à la pratique de différentes disciplines artistiques et culturelles comme moyen de développer sa construction identitaire et son sentiment d'appartenance à la culture acadienne.

La sélection des participants à une Finale des Jeux de l'Acadie s'effectuera maintenant via les Jeux régionaux et les Jeux régionaux – volet d'automne.

FORMAT

Jeux régionaux

1. Les Jeux régionaux doivent se nommer ainsi "Jeux régionaux de (nom de la région)".
2. Quoique les deux cérémonies soient fortement suggérées, le programme des Jeux régionaux doit comprendre un minimum d'une cérémonie, soit celle d'ouverture ou celle de clôture.
3. Les Jeux régionaux doivent avoir lieu durant la période comprise entre et incluant le 10 mai et le 1^{er} dimanche du mois de juin de l'année de la Finale des Jeux de l'Acadie avec une concentration des activités durant les fins de semaine.
4. Un athlète ou participant ne peut participer qu'à une seule discipline en plus de l'athlétisme. Toutefois, il peut prendre part à plus d'une épreuve dans sa discipline (exemple : peut participer en double et simple en badminton, prendre part à plus d'une course en athlétisme) tout en se résignant aux règlements particuliers établis par le Comité organisateur des Jeux régionaux.

Jeux régionaux – volet automne

1. Si la région présente un volet d'automne, les compétitions du volet d'automne doivent se nommer « Jeux régionaux – volet d'automne de (nom de la région) ».
2. Aucune cérémonie ne peut avoir lieu pendant les Jeux régionaux – volet d'automne.
3. Les Jeux régionaux – volet d'automne doivent avoir lieu durant la période comprise entre et incluant le 10 octobre et le 1^{er} dimanche du mois de novembre de l'année précédent la Finale des Jeux de l'Acadie. Les régions participantes aux Jeux régionaux – volet d'automne peuvent présenter une discipline dans un sport collectif, ~~un~~ deux sports individuels et/ou l'athlétisme. Les régions qui désirent tenir un volet d'automne doivent confirmer le ou les sports ou la discipline artistique avec la Société des Jeux de l'Acadie inc. avant le 31 mai de l'année des Jeux régionaux – volet d'automne.
4. En plus de l'athlétisme, un athlète ou un participant peut prendre part à un autre sport aux Jeux régionaux – volet d'automne. Il pourra également prendre part à un deuxième sport ou une discipline artistique du volet culturel lors des Jeux

régionaux si son équipe ou le participant en question n'a pas remporté la compétition aux Jeux régionaux – volet d'automne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Pour les compétitions de badminton, on doit procéder à des tournois pouvant permettre aux joueurs de s'inscrire dans plus d'une épreuve. Ainsi, on devra jouer les deux simples, par la suite suivront les deux doubles et finalement le mixte. Les gagnants de ces épreuves ne pourront pas prendre part aux autres épreuves.
2. Le Comité régional ou provincial des Jeux de l'Acadie laisse la liberté à la municipalité hôte le choix des disciplines, mais exige que toutes les disciplines des Jeux de l'Acadie et le volet culturel fassent partie des Jeux régionaux, incluant ceux présentés au volet d'automne, sous forme de compétitions entre les écoles françaises afin de permettre d'initier les plus jeunes et passablement assurer un suivi.
3. Pour ce qui en est des écoles de la 6^e année et moins, celles-ci peuvent s'affilier avec les élèves de 7^e et 8^e année de l'école où ils seront inscrits en septembre de l'année suivante et vice-versa (7^e année avec 6^e année) avec les écoles antérieurement fréquentées. Ceci n'est pas considéré comme un regroupement, mais plutôt comme une affiliation qui doit aussi être soumise par écrit à La Société des Jeux de l'Acadie inc. avant le 30 septembre pour les Jeux régionaux – volet d'automne et le 30 avril pour les Jeux régionaux.
4. Si un participant ou une équipe n'est pas dûment inscrit dans l'application informatique de La Société des Jeux de l'Acadie avant la date limite prévue à l'article F.1 et F.3 du DOCUMENT TECHNIQUE, ce participant ou cette équipe ne pourra pas prendre part aux Jeux régionaux - volet d'automne ou aux Jeux régionaux, le cas échéant.
5. La délégation régionale est composée des gagnants inscrits aux Jeux régionaux et aux Jeux régionaux – volet d'automne. La ou le Chef de mission doit s'assurer que les formulaires d'inscription des participants et de l'équipe d'encadrement ainsi que les formulaires d'équipes pour la Finale des Jeux de l'Acadie soient remplis et envoyés avant les délais prescrits par la Société des Jeux de l'Acadie inc., soit six (6) jours ouvrables après la tenue de la ou des compétitions des Jeux régionaux – volet d'automne ou des Jeux régionaux.

Le Comité régional ou provincial des Jeux de l'Acadie, la municipalité hôte des Jeux régionaux et son comité organisateur doivent respecter les ententes de commandites déjà établies par La Société des Jeux de l'Acadie inc. Pour plus de détails concernant ces ententes, référez-vous à la "Partie Verte" du Guide d'opérations.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les dispositions du Document technique de La Société des Jeux de l'Acadie inc. pour la Finale des Jeux de l'Acadie s'appliquent aux Jeux régionaux et aux Jeux régionaux – volet d'automne avec les changements qui s'imposent. Le Document technique est révisé annuellement et publié en septembre de chaque année.

Les règlements suivants s'ajoutent aux dispositions du Document technique.

1. Les disciplines obligatoires présentées par la municipalité qui organise les Jeux régionaux incluant celles présentées au volet d'automne sont :

- Athlétisme mixte UNI..... 12-13 ans;
- Athlétisme mixte UNI..... 14-15 ans;
- Para-athlétisme mixte UNI 17 ans et moins ;
- Badminton mixte..... 16 ans et moins;
- La Voix des groupes 16 ans et moins;
- Improvisation mixte 14 ans et moins;
- Mini handball mixte L'Acadie Nouvelle 12 ans et moins;
- Soccer féminin 14 ans et moins;
- Soccer masculin 14 ans et moins;
- Ultimate frisbee mixte..... 16 ans et moins;
- Vélo de montagne mixte 14 ans et moins;
- Volleyball féminin 14 ans et moins;
- Volleyball masculin 14 ans et moins.

- N. B. L'âge est en vigueur en fonction de l'année courante (au 31 décembre de l'année de la Finale des Jeux de l'Acadie). L'exception à cette règle pour Terre-Neuve-et-Labrador est le 1^{er} octobre, sauf pour la discipline d'athlétisme où le 31 décembre est considéré.

Le Comité provincial des Jeux de l'Acadie, région Nouvelle-Écosse pourra inscrire deux substituts sur leur formulaire d'équipe pour les disciplines collectives. Par contre, ces substituts devront faire partie du nombre minimal ou maximal permis et inscrit sur la feuille de pointage lors d'un ou plusieurs matchs aux Jeux régionaux ou aux Jeux régionaux – volet d'automne.

2. Les formules des tournois sont à la discrétion du Comité régional ou provincial. Des tournois à la ronde ou à double élimination sont suggérés. Pour les sports individuels, il est suggéré que l'on accepte le maximum de participants.

N. B. Le nombre d'équipes et de participants est à la discrétion du Comité régional ou provincial.

3. Les noms des athlètes, des participants et des équipes doivent être envoyés au Comité organisateur des Jeux régionaux aux dates fixées par ce dernier.

4. Il est suggéré que lorsqu'il y a cinq (5) équipes et moins (ou participants dans le cas du badminton simple), toutes les équipes sont dans la même division. Avec plus de cinq (5) équipes, au moins deux (2) divisions sont formées.
 - a) Ainsi, lorsqu'il n'y a qu'une division, les deux meilleurs participants de la division peuvent se classer pour la finale après la ronde préliminaire.
 - b) Lorsqu'il y a deux (2) divisions, des demi-finales peuvent être organisées en croisant les premiers de chaque division avec les deuxièmes de la division opposée. Les gagnants des demi-finales se rencontrent en finale.
 - c) Lorsqu'il y a trois (3) divisions, les gagnants de divisions et le meilleur deuxième peuvent se rencontrer en demi-finales. Meilleur premier, contre quatrième fiche et deuxième contre troisième.
 - d) En cas de trois (3) divisions non-équilibrées, une victoire est accordée aux équipes des divisions moins nombreuses avec la marge de la plus petite victoire.
5. Le Comité organisateur est le responsable du triage des équipes et des participants afin d'obtenir un horaire équilibré.
6. Le Comité organisateur des Jeux régionaux doit faire parvenir une évaluation du déroulement des Jeux régionaux au bureau de direction du Comité régional ou provincial des Jeux de l'Acadie pour son Assemblée annuelle.
7. Dans une discipline collective, si une équipe ne rencontre pas le minimum de joueurs requis pour former leur équipe comme il est indiqué dans le DOCUMENT TECHNIQUE à la page 80, cette équipe ne pourra pas participer aux Jeux régionaux ni aux Jeux régionaux – volet d'automne.

NOTE

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ DES JEUX DE L'ACADIE INC.

Mylène Ouellet-LeBlanc
Directrice générale
mylene@jeuxdelacadie.org

Luc Arseneault
Financement et Marketing
luc@jeuxdelacadie.org

Gaëtane Godin
Adjointe administrative
gaetane@jeuxdelacadie.org

Lucia Hachey
Agente de bureau
lucia@jeuxdelacadie.org

Société des Jeux de l'Acadie inc.
702, rue Principale, Bureau 210
Petit-Rocher (N.-B.) E8J 1V1

(506) 783-4207 (téléphone)
(506) 783-4209 (télécopieur)



Un gros MERCI à nos partenaires

PRÉSENTATEUR



Partenaires MAJEURS



Partenaires OR



Partenaires GOUVERNEMENTAUX



www.jeuxdelacadie.org

Je suis avec toi aux Jeux de l'Acadie